

Schéma du réemploi et de la réparation

—

Agglomération d'Épernay



« Nous devons être exemplaires en matière de transition écologique et opter pour des mesures fortes. Il en va, à court terme, de l'avenir de nombreux secteurs économiques mais aussi de l'avenir des générations futures. S'il est un débat que nous ne pouvons pas esquiver, c'est bien celui-là. » Par ces mots prononcés lors de son investiture en tant que président de la région Grand-Est, Franck Leroy, également président de la communauté d'agglomération d'Epernay, donne le ton sur l'importance d'allier écologie et économie sur les territoires.

C'est ce qu'a engagé la Communauté d'agglomération d'Epernay, en s'engageant dans un schéma du réemploi et de la réparation. Selon le principe de hiérarchie des modes de traitement édicté à l'échelle européenne et adopté à l'échelle française (L 541-1 du Code de l'environnement), la prévention et la réutilisation des déchets doivent primer devant les solutions de recyclage, de valorisation énergétique et d'élimination.

Au-delà de la gestion des déchets, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire définit des objectifs de prévention de la production de déchets et notamment la réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant et de 5% des déchets des activités économiques d'ici 2030 (par rapport à 2010). La loi fixe aussi un objectif de 5% d'ici à 2030 des tonnages de déchets ménagers réemployés ou réutilisés.

Sur le plan national également, les nouvelles réglementations, nouveaux fonds (réparation, réemploi...) et nouvelles organisations de filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) créent un contexte favorable.

Ces objectifs et outils législatifs sont d'autant plus importants que nous sommes aujourd'hui dans une situation de plus en plus critique, où sécheresses, pénuries, et épisodes climatiques extrêmes s'enchaînent, dans laquelle il s'agit de prendre des mesures fortes. Comme le rappelle le chercheur Emmanuel Bonnet, "nous sommes tous des stations de moyenne montagne en puissance, car nous dépendons tous de ressources vulnérables".

A travers ce schéma du réemploi et de la réparation, il s'agit pour la collectivité de sonder les dynamiques territoriales sur ces thématiques et d'accompagner la structuration d'un écosystème territorial du réemploi et de la réparation avec les différents acteurs locaux. Ce schéma s'inscrit ainsi dans une volonté de la communauté d'agglomération de permettre une meilleure coopération entre les acteurs locaux travaillant sur le sujet, de développer de nouvelles activités économiques, employant notamment des salariés en insertion, et de favoriser le développement de nouveaux services pour les habitants, accessibles à tous. Le projet de l'agglomération d'Epernay remplit donc des objectifs à la fois écologiques, sociaux et économiques et s'inscrit pleinement dans une dynamique de développement local fondé sur une économie plus circulaire.

Cette démarche s'inscrit plus largement pour la collectivité dans le programme "Cap zéro déchet 2030" porté à l'échelle de l'agglomération, dont les objectifs sont les suivants :

- Diviser par deux le poids de la poubelle d'ordures ménagères d'ici 2025
- Être en dessous de 100 kg/habitant d'ici 2030 concernant les poubelles d'ordures ménagères
- Réduire la quantité globale de production de déchets par habitant de -25%
- Réduire les apports en déchèterie de 25%

- Recycler $\frac{2}{3}$ des déchets collectés en porte à porte, déchetteries et par apport volontaire

Ce schéma s'inscrit également dans un PLPDMA adopté le 30 mars 2023, dans lequel le réemploi et la réparation seront des thématiques centrales. Ce livrable est l'aboutissement d'un travail réalisé pendant un an sur le territoire de l'agglomération, qui visait à mieux comprendre les dynamiques d'acteurs et à proposer un plan d'actions détaillé répondant aux enjeux préalablement identifiés.

Table des matières

Partie 1 – Diagnostic.....	5
I. Les politiques engagées :.....	5
II. Contexte des nouvelles REP & réemploi en déchèterie :.....	6
III. Les gisements	4
IV. Les dynamiques d’acteurs sur l’agglomération d’Epernay.....	6
V. Les attentes des acteurs :.....	12
VI. Les sources d’inspiration : retours d’expérience.....	22
Partie 2 – Le plan d’actions de la collectivité	33
I. Les grandes orientations de la collectivité	33
II. Les scénarios possibles et choisis	34
III. Les actions retenues (fiches actions) :.....	37
IV. Planning de mise en œuvre :.....	56
Partie 3 – Vers une mise en œuvre du schéma :.....	57
I. Plan de formation :.....	57
II. Plan de communication :.....	1

Partie 1 – Diagnostic

Cette première partie explore l'ensemble des éléments qui permettent de définir l'état des lieux du réemploi et de la réparation sur le territoire : les politiques déjà engagées, le contexte réglementaire, les gisements potentiels, les dynamiques d'acteurs, les attentes formulées par les acteurs et les retours d'expérience qui peuvent inspirer le territoire.

I. Les politiques engagées :

L'agglomération d'Épernay a déjà enclenché une politique ambitieuse en matière d'économie circulaire de par l'adoption, en 2019, d'un schéma directeur 2020-2030 CAP « ZERO DECHET » 2030. Elle s'est ainsi fixé différents objectifs, dont la division par deux du poids de la poubelle d'Ordures Ménagères et la réduction de 25% des déchets apportés en déchèterie. Pour les atteindre, le schéma est structuré autour de dix axes, dont quatre sont directement liés au présent schéma du réemploi et de la réparation.

- Axe 4 : Renforcer les collectes sélectives de textiles.
- Axe 7 : Privilégier le réemploi et la réparation.
- Axe 8 : Être éco-exemplaire.
- Axe 9 : Moderniser, aménager, agrandir les déchèteries.

Par ailleurs, l'agglomération a adopté son PLPDMA le 30 mars 2023. Ce dernier donne des directions claires sur la gestion et la prévention des déchets. Il s'agit d'une revue du PLPDMA, le premier était en effet déjà en vigueur sur le territoire entre 2013 et 2018. Dans le cadre de ce projet, des ateliers de concertation ont été organisés. Les grands axes du nouveau PLPDMA sont les suivants :

- Axe 1 : Encourager l'éco-exemplarité des services publics
- Axe 2 : Sensibiliser à la consommation responsable
- Axe 3 : Utiliser les leviers économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Axe 6 : Prolonger la durée de vie des produits
- Axe 7 : Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets

Le présent schéma est très lié au PLPDMA, puisqu'il s'agit de la première action prévue dans l'axe 6 : « Élaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation ».

Le réemploi et la réparation sont donc des priorités dans les politiques de l'agglomération.

II. Contexte des nouvelles REP & réemploi en déchèterie :

L'élaboration de ce schéma coïncide avec une structuration d'un cadre national plus favorable au réemploi et à la réparation. La loi AGEC a mis en place de nouvelles filières REP (notamment jouets, sports et loisirs, bricolage, mais aussi la considérable filière Produits matériaux de construction et du bâtiment) et conduit à renégocier les anciens agréments, avec des objectifs de réemploi réévalués.

Outre ces objectifs, la loi AGEC a introduit pour ces REP la gestion (avec une application progressive) de fonds pour le réemploi et de fonds pour la réparation, qui devraient donner un coup de pouce significatif aux structures du réemploi et alléger les factures de réparation des particuliers. En outre, la loi interdit la destruction des invendus, ce qui constitue un signal favorable pour obtenir des gisements qualitatifs destinés au réemploi.

Dans ce contexte, les recycleries qui le souhaitent peuvent conventionner avec les éco-organismes concernés par les flux DEEE et DEA.

Ces filières ont contribué à l'évolution du fonctionnement des recycleries au cours de ces dernières années, notamment à leur démarche de professionnalisation, de par l'obligation de mettre en œuvre une traçabilité de l'activité.

Les avantages majeurs pour les recycleries sont :

- **Logistique** : mise à disposition de contenants (benne pour les DEA ou bacs grillagés pour les DEEE) facilitant l'exutoire des biens non réemployables pour recyclage matière.
- **Accès au gisement** : les filières REP contribuent à faciliter l'accès à de nouveaux gisements, notamment les DEA et DEEE non ménagers/professionnels.
- **Professionnalisation** : l'exigence en matière de traçabilité a incité les structures à la mise en place de modes opératoires précis afin de respecter les engagements de traçabilité.
- **Financement** : une contrepartie financière qui diffère en fonction des éco-organismes et qui sera étudiée dans le chapitre sur le modèle économique.

Les DEA ménagers et non ménagers :

La filière REP des Eléments d'Ameublement (EA) est imposée par une réglementation nationale. Pour les EA ménagers et professionnels, il s'agit de l'article 200 de la Loi Grenelle II n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant un engagement national pour l'environnement, du décret n° 2012-22 du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des DEA et de différents arrêtés en découlant. Les deux éco-organismes agréés depuis décembre 2012 et, suite à un renouvellement, jusqu'au 31 décembre 2023 sont :

- Eco-mobilier pour les DEA ménagers et la literie professionnelle
- Valdelia pour les DEA professionnels hors literie.

En 2015, l'éco-organisme Ecologic a aussi été agréé pour les DEA professionnels.

Les principaux réseaux de structures de l'ESS faisant du réemploi et de la réutilisation ont signé en octobre 2013 des conventions de partenariat avec les 2 éco-organismes d'origine, qui se traduisent pour les recycleries par :

- **La mise à disposition de bennes** (ou autre solution) pour y déposer les DEA qui s'avèrent non réemployables/réutilisables et permettre leur évacuation par les éco-organismes

- **L'apport de soutiens financiers** par les éco-organismes pour les DEA remis :
 - Pour les DEA ménagers, les soutiens sont de 20€/t pour ceux collectés par apport volontaire ou sur déchèterie et de 100 €/t pour ceux collectés à domicile et qui se retrouvent dans la benne.

Pour en bénéficier, il faut néanmoins atteindre un taux de 50% de réemploi/réutilisation (sinon plafonnement des soutiens) et ne pas déjà être rémunéré par la collectivité en €/t ou €/rendez-vous (sinon aucun soutien sur la partie rémunérée).

- Pour les DEA professionnels, le soutien est de 50 €/t remise dans la filière avec des taux de réemploi/réutilisation aux seuils évolutifs annuellement.
 - L'apport de soutiens financiers pour les DEA professionnels réemployés/réutilisés (120 €/t).
- **La mise en relation** avec des structures de l'ESS en demande de DEA professionnels réutilisables, pour favoriser l'accès au gisement, et l'augmentation des activités de réutilisation de DEA professionnels. Via ces partenariats, les acteurs de l'ESS s'engagent à rendre compte de leurs activités en déclarant leurs tonnages de mobilier collectés et réemployés/réutilisés. Cela participe à l'atteinte de l'objectif de réutilisation de la filière.

Les DEEE ménagers et non ménagers :

La filière REP des EEE (Equipements Electriques et Electroniques) ménagers et professionnels est imposée par la Directive européenne 2002/96/CE modifiée (Directive révisée 2012/19/UE), transposée en droit français via le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 modifié. Quatre flux ont été définis pour le suivi : Gros électroménager Froid (GEM Froid), Gros électroménager Hors Froid (GEM Hors Froid), Ecrans, Petits Appareils en Mélange (PAM).

- **Soutien logistique** : mise à disposition de contenants adaptés et enlèvement (seuil mini de 250 kg) des DEEE non réutilisés/réemployés.
- **Soutien financier** : cela concerne autant les tonnages de DEEE repartant dans la filière Ecologic que sur les EEE réemployés ou réutilisés ; aussi bien pour les DEEE ménagers que professionnels. Ce soutien est de :
 - 20 €/tonne entrante (sauf collecte déchèterie, le soutien reste à la collectivité),
 - 350 € HT/tonne pour les EEE réemployé-réutilisé,
 - Et de 50 € HT/tonne pour les DEEE confiés à Ecologic.

Cas spécifique pour les collectivités qui ont recours aux acteurs de la réutilisation pour prélever en déchèterie

Une convention « DEEE » pour les déchets ménagers, liant l'organisme coordonnateur des éco-organismes (aujourd'hui OCAD3E) et les collectivités qui le souhaitent, prévoit dans son article 8 le « Recours aux acteurs de la réutilisation » :

- ® La possibilité de permettre à un acteur de la réutilisation de prélever à partir de point de collecte (**déchèterie ou site de l'acteur de la réutilisation**) des appareils en vue de leur réutilisation. Dans ce cas, la collectivité liste ces points de collecte et précise les coordonnées de l'acteur de la réutilisation.
- ® Des **compensations financières sur les tonnages réutilisés** à condition, pour l'acteur de la réutilisation, de fournir les données quantitatives de DEEE prélevés et réutilisés. Dans ce fonctionnement, c'est la collectivité qui perçoit les compensations financières sur les tonnages réutilisés. Les équipements issus des prélèvements mais non réutilisables (devenus DEEE) sont mis à disposition dans les contenants sur le(s) point(s) de collecte pour enlèvement par l'éco-organisme référent.

C'est donc à la recyclerie de :

- Se faire reconnaître auprès de sa collectivité locale comme acteur privilégié sur la réutilisation,
- Se faire intégrer par la collectivité dans la convention,
- Faire remonter les quantités de DEEE réutilisés.

TLC Ménagers :

La filière REP des TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures des ménages) est imposée par une réglementation nationale (décret n° 2008-602 du 25 juin 2008). L'éco-organisme de la filière, Éco-TLC, a été agréé le 17 mars 2009, et un arrêté du 20 décembre 2019 renouvelle l'agrément de l'éco-organisme Éco TLC jusqu'au 31 décembre 2022. En 2020 Eco-TLC a changé de nom pour devenir REFASHION.

Fin 2022, l'éco-organisme a été réagréé, et le nouvel agrément cours jusqu'en 2028.

Dans cette filière, historiquement, seuls les opérateurs de tri (centres de tri) et les collectivités sont soutenus financièrement. Aucun soutien n'est donné aux structures de collecte et de tri en vue de vendre les textiles dans leurs propres magasins.

Les soutiens des acteurs du réemploi et de la réutilisation de la part de REFASHION sont en cours de validation. L'information devrait être disponible pour septembre 2023.

Sont présentés ci-dessous les soutiens aux collectivités.

1. Actions de sensibilisation/communication :

Convention dans le cadre du nouvel agrément (sur TERRITEO)

Objectif : pour vous encourager et vous soutenir dans la sensibilisation citoyenne sur le geste de tri des textiles et chaussures usagés, un soutien financier a été mis en place.

Conditions : Toutes les actions de communication effectuées doivent être accompagnées de 5 messages clés de sensibilisation obligatoires :

1. Les consignes de tri
2. La signalétique Logo Repère
3. Les adresses (Points d'Apport Volontaire) où le citoyen peut déposer ses TLC usagés ou le lien de redirection vers la cartographie des points d'apport volontaire
4. Le traitement des TLC usagés
5. L'incitation à la réparation des TLC usagés avant de les déposer dans les PAV



Figure 1: Logo Repère REFASHION

Le soutien financier versé par Refashion varie selon la taille de la collectivité qui met en place l'action. Pour cela, **4 catégories de collectivités sont définies en fonction de leur population :**

Classification de la Collectivité pour l'application du barème	
Classification	Population de la Collectivité (en nb d'habitants)
TLC1	≥ 350 000 hab.
TLC2	[80 000 hab. ; 350 000 hab. [
TLC3	[20 000 hab. ; 80 000 hab. [
TLC4	< 20 000 hab.

L'agglomération d'Épernay est dans la catégorie TLC 3.

Quatre actions de communication sont éligibles au soutien financier de Refashion.

Déclaration de la demande 1 mois avant :

- Type d'actions
- Déroulé de l'animation
- Accord de l'opérateur partenaire

Après le déroulé :

- Déclaration nombre de personnes
- Tonnage collecté

Collecte événementielle			
Critère de taille d'EPCI	Critère de bonification*	Montant unitaire du soutien	Nb max d'actions soutenues/an
Cat. TLC 1	> 15t collectés lors de l'évén ¹	2000€	6
Cat. TLC 2	> 10t	1500€	
Cat. TLC 3	> 5t	1000€	4
Cat. TLC 4	/	500€	

Votre CT met en place 1 collecte événementielle par trimestre lors de grand marché par exemple vous percevrez 4.000 €.

*bonification : elle est appliquée au meilleur des 2 critères (taille EPCI ou tonnages collectés).

Par exemple, votre collecte événementielle permet de collecter 11t vous percevrez 1.500 € au lieu de 1.000 €.

1 groupe = 1 classe ou centre de loisirs

Minimum du contenu pédagogique : les 5 messages clés. Refashion met à disposition un guide pédagogique en septembre avec un déroulé d'animation.

Si vous organisez un programme annuel d'intervention au sein de 20 écoles vous percevrez au minimum $200 \times 20 = 4.000$ €.

Si en même temps vous faites une collecte au sein de l'école, vous percevrez $(200+50) \times 20 = 5.000$ €

Cible jeunesse		
Critère de taille d'EPCI	Montant unitaire du soutien	Nb max d'actions soutenues (groupes)
Cat. TLC 1	200€/ groupe +50€/ groupe si collecte associée	100
Cat. TLC 2		50
Cat. TLC 3		20
Cat. TLC 4		10

Ateliers citoyens		
Critère de taille d'EPCI	Montant unitaire du soutien	Nb max d'actions soutenues (groupes)
Cat. TLC 1	300€/ groupe +50€/ groupe si collecte associée	20
Cat. TLC 2		12
Cat. TLC 3		8
Cat. TLC 4		4

1 groupe = 1 repair café atelier couture

Minimum du contenu pédagogique : les 5 messages clés.

Si vous organisez un programme annuel d'intervention avec 1 repair par trimestre vous percevrez au minimum $300 \times 8 = 2.400$ €.

Si en même temps vous faites une collecte, vous percevrez $(300+50) \times 8 = 2.800$ €

** maximum 70% du montant dépensé

80% si l'article promeut une des 3 actions ci-dessus.

Ex 1 : si vous achetez 1 pleine page dans la presse quotidienne pour 1 semaine sans lien avec une autre action précitée, elle vous est facturée 4.000 €, vous percevrez 1.000 € (et non pas $4.000 \times 70\% = 2.800$ €)

Ex 2 : si vous achetez 1/2 page dans la presse quotidienne pour 1 semaine avec lien avec une autre action précitée, elle vous est facturée 2.000 €, vous percevrez 1.000 € (et non pas $2.000 \times 80\% = 1.600$ €)

Pour votre collectivité le maxi sera donc 1.000 €.

Presse quotidienne régionale		
Critère de taille d'EPCI	Montant unitaire du soutien	Nb max d'actions soutenues / an
Cat. TLC 1	3000€**	2
Cat. TLC 2	2000€**	
Cat. TLC 3	1000€**	
Cat. TLC 4	500€**	

2. Soutien PAV en déchèterie :

Les soutiens sont forfaitaires par DCT et non pas au nombre de PAV.

Exemple pour un territoire avec 10 déchèteries

Refashion fait « une photographie » en 2024 : **5** déchèteries sur 10 sont équipées de PAV. Le soutien est de 250 €/DCT soit $5 \times 250 = 1.250$ €

Refashion fait « une photographie » en 2025 : **10** déchèteries sur 10 sont équipées de PAV. Le soutien est de 250 €/DCT équipées en 2024 et 500 €/DCT équipées en 2025 soit $(5 \times 250) + (5 \times 500) = 3.750$ €.

Refashion fait « une photographie » en 2026 : **10** déchèteries sur 10 sont équipées de PAV. Pas de nouvel équipement donc le soutien est de 250 €/DCT équipées soit $10 \times 250 = 2.500$ €.

Ce seront après 2.500 € tous les ans.

Articles de Sports et de Loisirs (ASL) :

La filière REP des Articles de Sport et de Loisir (ASL) est imposée par une réglementation nationale (article L. 541-10 du Code de l'environnement). L'éco-organisme de la filière, Ecologic, a été agréé le 31 janvier 2022 pour une période de 6 ans. Dans cette filière, des soutiens spécifiques aux acteurs de l'ESS sont déjà définis ou vont l'être très bientôt :

- Soutien tonne entrante quel que soit l'approvisionnement (déchèterie, apport volontaire, professionnels) = en cours de négociation avec les réseaux nationaux de l'ESS,
- Soutien tonne réemployée hors cycle = 150 €
- Soutien particulier aux cycles réemployés = 8.50 € par vélo adulte et 2.30 € pour le vélo enfants.

Trois grands objectifs à 2027 (avec des étapes à 2 et 4 ans) :

- Pour les articles de sport et de loisir, il est à préciser qu'il y a 2 sous-catégories : **les cycles et engins de déplacement personnel non motorisés**, et **les autres articles de sport et d'activités de plein air**.
- Pour les cycles, collecte de 25%, recyclage de 62% et réemploi de 14%. Pour les autres articles de sport, collecte de 35%, recyclage de 50% et réemploi de 5%.

Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ) :

La filière REP des Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ) est imposée par une réglementation nationale (article L. 541-10 du Code de l'environnement). Trois éco-organismes ont été agréés le 23 mars 2022 pour une période de 6 ans : Ecologic, Ecomobile et EcoDDS. Dans cette filière, l'information des soutiens spécifiques aux acteurs de l'ESS sera disponible prochainement (encore en cours de négociation).

Ecologic va prendre en charge **les machines et appareils motorisés thermiques** avec les objectifs suivants :

- 45% collecte,
- 55% recyclage,
- 11% réemploi.

EcoDDS va prendre en charge **les outillages de peinture** avec les objectifs suivants :

- 25% collecte,
- 50% recyclage,
- Pas d'objectif de réemploi.

Eco mobilier va prendre en charge **les matériels de bricolage** avec les objectifs suivants :

- 25% de collecte,
- 65% de recyclage,
- 10% de réemploi.

Eco mobilier va prendre en charge **les matériels d'entretien et d'aménagement du jardin** avec les objectifs suivants :

- 20% de collecte,
- 55% de recyclage,
- 5% de réemploi.

[Les jouets :](#)

La filière REP jouets est imposée par une réglementation nationale (article L. 541-10 du Code de l'environnement). Eco mobilier a été agréé le 28 avril 2022 pour une période de 6 ans. Dans cette filière, l'information des soutiens spécifiques aux acteurs de l'ESS sera disponible fin juin 2023. Les objectifs sont les suivants :

- 45% collecte,
- 55% recyclage,
- 9% réemploi.

Dans cette filière, des soutiens spécifiques aux acteurs de l'ESS sont déjà définis ou vont l'être très bientôt :

- Soutien forfaitaire annuel par point de collecte récurrent (fourniture de palbox 1m³) (1 déchèterie = 1 point de collecte) : 500€ HT/DCT/an
- Soutien tonne entrante quel que soit l'approvisionnement (déchèterie, apport volontaire, professionnels) = 30 € HT/t
- Soutien tonne réemployée en fonction du niveau de valorisation :
 - o Classique = 450€ HT/t,

- Expert = 900€ HT/t.
- Une enveloppe forfaitaire fixe annuelle pour les investissements soit d'aménagement des ateliers valorisation soit de logiciel de traçabilité = 500 € HT/an
- Un forfait par opération saisonnière de collecte de jouets par exemple dans des écoles = 50€ HT/point/mois.
- Un forfait par point de collecte récurrent distributeurs = 500€ HT/an/point.

En retour il faudra mettre en place une traçabilité décrite ci-après :

- Entrante :
 - Jouets
 - DEEE (jouets à piles, batteries et accu qui sont du champ de la REP DEEE)
- Sortante :
 - Jeux de société
 - Jeux de plein Air
 - Autres

Ce qu'il faut retenir de cette réglementation, c'est que la traçabilité informatisée et adaptable est indispensable afin de pouvoir bénéficier de l'économie des REP.

III. Les gisements

L'analyse des gisements de l'agglomération a été réalisée lors d'une précédente mission en novembre 2021. Elle a consisté en une caractérisation (qualitative et quantitative) des objets collectables au sein de 3 déchèteries de l'agglomération.

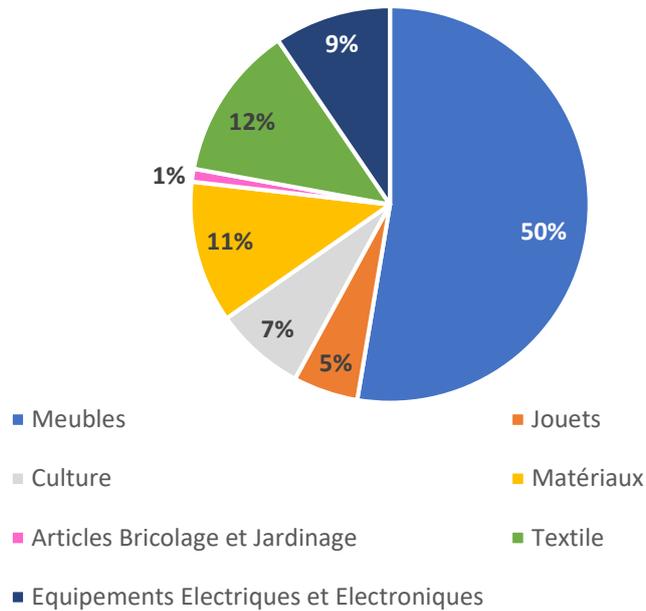
A. Résultats quantitatifs

302 personnes sont venues déposer des déchets au sein des 3 déchèteries dont **32% de déposants réemploi.**

Ces dépôts, projetés pour une année, permettent de fixer un objectif de collecte de **352 tonnes par an** soit +/- 19.000 objets.

La répartition par famille de ce tonnage est représentée ci-dessous :

Répartition des tonnages collectables par famille d'objets



B. Résultats qualitatifs

76% des objets collectables entrent dans le cadre d'une **filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)**.

Cela signifie que des objectifs environnementaux de valorisation par réemploi ont été fixés dans le cadre de la loi AGEC et des agréments des éco-organismes.

Ci-dessous, vous trouverez une synthèse des éco-organismes (EO) en fonction des filières (*qui gère quoi ?*).

L'agglomération, dans le cadre de ces filières à REP perçoit des soutiens à la collecte pour chaque famille d'objet. **Dans le cadre de la mise en place d'une filière de réemploi, vous ne perdrez pas vos soutiens.**

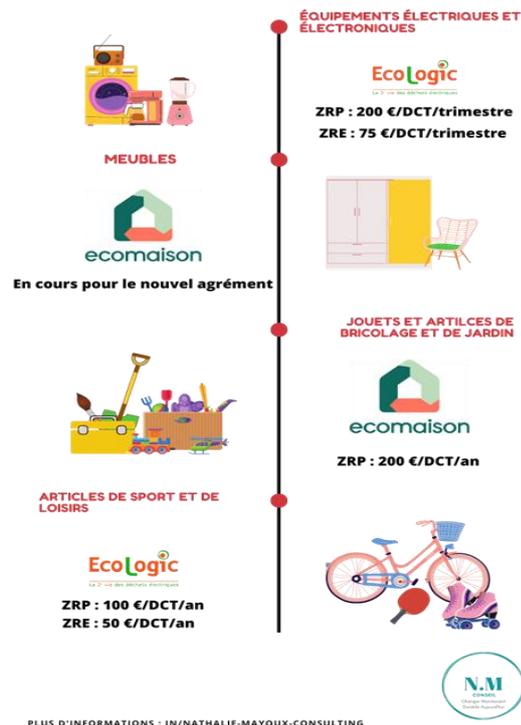
Comment cela va-t-il se passer concrètement ?

- Votre (vos) partenaire(s) pour la filière réemploi devra(ont) avoir une traçabilité à travers un outil informatique qui permet de suivre les entrants,
- Lors des déclarations trimestrielles au EO il(s) pourra(ont)
 - Vous transmettre les tonnages conformément à la classification de chacun,
 - Vous déclarez ces tonnages avec ceux de vos déchèteries.
 - Vous continuez à percevoir les soutiens.

De plus, en mettant en place des zones de réemploi au sein de vos déchèteries, vous pourrez percevoir de nouveaux soutiens. Les montants dépendent du fait que les zones de réemploi soient permanentes (zone de réemploi permanente = ZRP) ou éphémères (ZRE).

Ci-dessous un résumé des soutiens aux ZR par filière.

FILÈRES REP*, DÉCHÈTERIE ET RÉEMPLOI COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



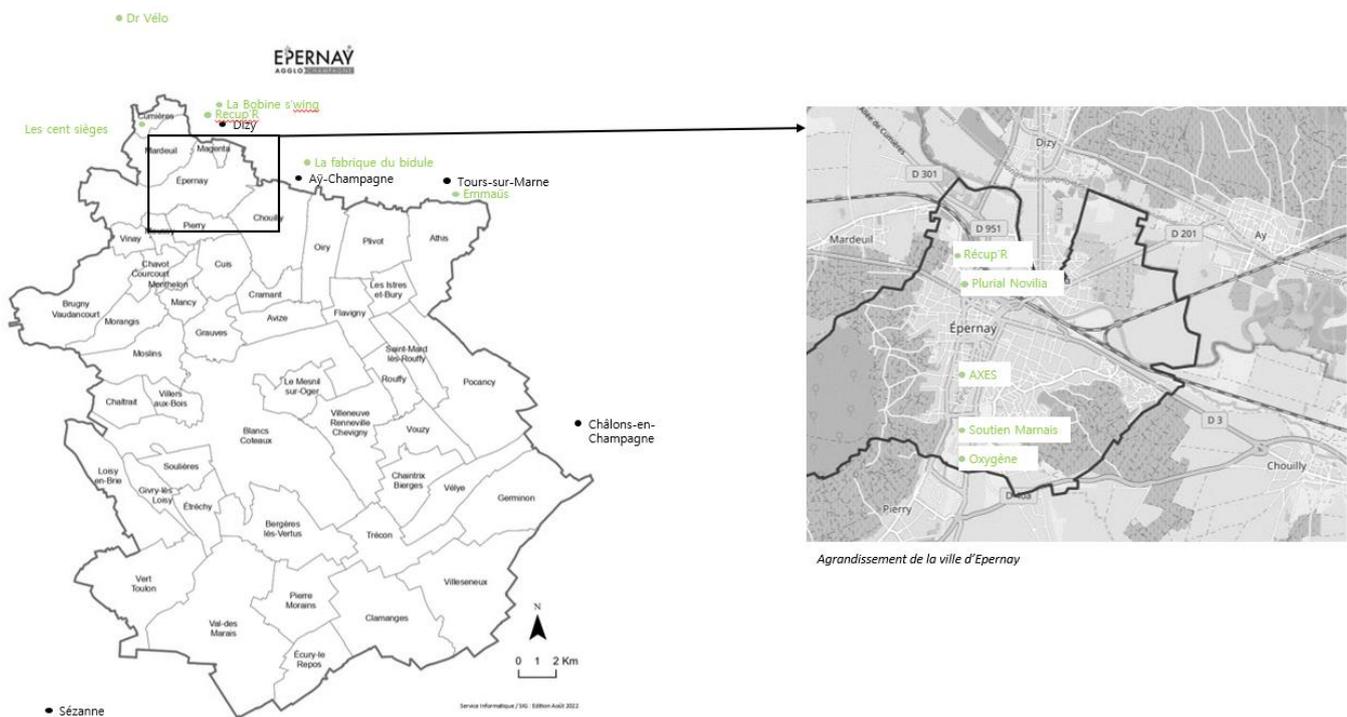
FILÈRES REP* ET RECYCLERIE



IV. Les dynamiques d'acteurs sur l'agglomération d'Épernay

Pour étudier les dynamiques d'acteurs sur le territoire, différentes modalités ont été utilisées :

- Des entretiens individuels ont été menés avec une trentaine d'acteurs (structures locales du réemploi, élu.e.s et technicien.ne.s de l'agglomération d'Épernay, technicien.ne.s de collectivités proches, acteurs consulaires) ;
- Des audits ont été réalisés auprès de 5 acteurs du réemploi et de la réparation du territoire ;
- Deux ateliers ont été menés avec les acteurs du réemploi et de la réparation : un premier le 22/09 et un deuxième le 21/03.



A. Analyse des spécificités et des acteurs présents :

1. *Des particularités territoriales qui sont ressorties des entretiens*

Avant d'entrer en détail dans les éléments de diagnostic issus des entretiens, plusieurs personnes interrogées ont rappelé certaines composantes sociologiques du territoire permettant de bien comprendre les besoins des acteurs, et de jauger la pertinence des actions à mettre en place. Quatre aspects sont ainsi à prendre en compte :

- Le territoire est relativement aisé, ce qui amène des gisements de bonne qualité en déchèterie
- Le territoire est composé de zones très rurales (beaucoup de communes de moins de 500 habitants), et de zones urbaines (23 000 habitants à Epernay).
- Le territoire est particulièrement marqué par l'industrie du Champagne avec beaucoup de métiers gravitant autour de ce secteur (exploitations viticoles, fabrication des bouteilles, étiquettes, tourisme, etc.).
- Le territoire connaît actuellement, comme beaucoup d'autres en France, des problèmes de recrutement, de formation et de maintien des emplois sur le territoire, qui perd aujourd'hui des habitants.

2. *Des structures déjà présentes et actives sur les sujets du réemploi et de la réparation mais dont les modèles économiques restent encore fragiles*

Sur le territoire, une structure se démarque particulièrement sur les questions de réemploi et réparation, la ressourcerie Recup'R. Celle-ci existe depuis 2018 et a la capacité d'assurer la gestion d'une quantité importante de gisements, dispose d'un modèle économique solide et pérenne et d'outils de traçabilité et souhaite diversifier ses activités. Un deuxième acteur d'importance, Emmaüs, également bien structuré, récupère un certain nombre de gisements et adresse un public plus rural.

Au-delà de ces structures dont l'activité reste particulièrement structurante pour le territoire, d'autres acteurs développent des activités de réemploi et de réparation, mais leurs modèles économiques sont encore peu aboutis, voire fragiles. Une partie de ces structures (Can Hap, AVELOE, etc.) a une activité purement bénévole et ne cherche pas pour le moment à se développer économiquement (résultats reversés sous forme de dons, pas de salariés, etc.). Une autre partie représente des entrepreneurs dont l'activité est en démarrage et n'est pas encore solide économiquement (Le Bidule, etc.).

Ces acteurs font face à la fois à des problématiques bien particulières liées à leur structure/activité et à la fois à des enjeux plus généraux que l'on retrouve souvent évoqués dans les entretiens :

- Des besoins en foncier pour développer les activités de valorisation, et le besoin d'avoir un lieu pour expérimenter (cf. partie 2)
- Un besoin d'être accompagné pour gérer des types de déchets spécifiques (ex : encombrants pour les bailleurs sociaux) (cf. partie 2)
- Un besoin autour du matériel et des équipements : aides à l'investissement, solutions de mutualisation, etc. (cf. partie 2)
- Un besoin de mieux connaître les acteurs travaillant sur ces thématiques sur le territoire (cf. partie 3 ci-dessous)
- Un besoin d'accompagnement pour développer de nouvelles filières de valorisation sur le territoire (notamment autour de leur modèle économique, structuration juridique, etc.). Sur cet aspect, voir notamment les audits effectués auprès des structures du réemploi et de la réparation sur le territoire, réalisés par Nathalie Mayoux.
- Un besoin de communication et de mise en relation avec les habitants et entreprises du territoire pour faire connaître et développer leur activité (cf. partie 4)

Les activités actuelles et les activités en développement des structures interrogées, présentes lors du premier atelier dédié aux acteurs

Activités actuelles

	Collecte	Vente	Réparation	Remise en état (dont upcycling, nettoyage, détournement.)	Sensibilisation et formation
Textile	Au soutien marnais LA FRIP'UNIQUE <small>Vêtements et accessoires de mobilier haut</small>	Au soutien marnais LA FRIP'UNIQUE <small>Vêtements et accessoires de mobilier haut</small>	La bobine s'wing	La bobine s'wing	La bobine s'wing
DEEE	LE B/D/ULE			LE B/D/ULE	LE B/D/ULE Plurial Novilia <small>Groupes Activergences</small>
Mobilier			Les cent sièges	Les cent sièges	Les cent sièges Plurial Novilia <small>Groupes Activergences</small>
BTP					
Livres	Au soutien marnais	Au soutien marnais			
Jouets	Au soutien marnais	Au soutien marnais			
Articles de sport et de loisir (dont vélos)	Dr. Vélo	Dr. Vélo	Dr. Vélo	LE B/D/ULE Dr. Vélo	Plurial Novilia <small>Groupes Activergences</small> Dr. Vélo LE B/D/ULE
Articles de jardinage et de bricolage					
Autres	LE B/D/ULE			LE B/D/ULE	
Actif sur l'ensemble des gisements	Plurial Novilia <small>Groupes Activergences</small> AXES  	 	 	AXES  	  

Activités en développement

	Collecte	Vente	Réparation	Remise en état (dont upcycling, nettoyage, détournement.)	Sensibilisation et formation
Textile	Au soutien marnais		Au soutien marnais La bobine s'wing	La bobine s'wing LE B/D/ULE	La bobine s'wing
DEEE			 		
Mobilier		Les cent sièges			
BTP					
Livres					
Jouets					
Articles de sport et de loisir (dont vélos)	Dr. Vélo			Dr. Vélo 	
Articles de jardinage et de bricolage					
Autres	   (déchèterie)	 	  (vitrine internet)		
Actif sur l'ensemble des gisements	AXES 	AXES		AXES	 AXES  

B. Analyse des besoins qui ont émergé des acteurs interrogés :

1. Un besoin d'accompagnement de la part de la collectivité

Une partie des acteurs interrogés a exprimé le besoin d'un accompagnement de la part de la collectivité, qui pourrait être technique et/ou financier. Cet accompagnement viserait notamment à aider les structures dans leur développement, par exemple pour de la mise en relation mais également autour de la question du foncier. En effet, un grand nombre des structures fait face à des difficultés d'expansion ou n'ont aujourd'hui pas de locaux pour exercer correctement leur activité.

Un besoin a également émergé autour d'un lieu d'expérimentation dans lequel plusieurs acteurs pourraient « tester » leur activité et bénéficier d'un service d'accompagnement sur les aspects économiques/juridiques (type incubateur). D'autres acteurs souhaitent être accompagnés dans leur expansion sur des filières données et mieux travailler avec la collectivité sur des typologies de déchets particuliers (les encombrants pour Plurial, de nouvelles filières d'insertion sur le territoire pour Oxygène, etc.). Au-delà d'un accompagnement technique ou autour de la question du foncier, les acteurs ont souvent évoqué des dépenses importantes autour du matériel et des équipements, pour lesquels ils aimeraient bénéficier d'aides à l'investissement de la part de la collectivité ou bien de solutions de mutualisation avec d'autres structures.

2. Un besoin d'interconnaissance et de structuration de l'écosystème du réemploi et de la réparation

Au cours des journées d'immersion, plusieurs personnes interrogées ont exprimé le besoin de renforcer l'interconnaissance et la visibilité des acteurs composant l'écosystème réemploi et réparation du territoire. En effet, de nombreuses initiatives existent et se créent, mais beaucoup d'entre elles, de petites tailles, manquent de visibilité. En parallèle, les structures ne se connaissent pas toujours entre elles, alors que de nombreuses collaborations pourraient être imaginées.

Dans un premier temps, il y a donc un vrai besoin de recensement des initiatives. Un interviewé insiste ainsi sur la « nécessité d'avoir un outil accessible par tous permettant de bien connaître les acteurs ». L'idée d'un « annuaire des possibles » présentant les associations et structures locales, et développé par l'agglomération a été proposée. Une fois ces éléments de connaissance du territoire développés, il est nécessaire de renforcer la mise en réseau des acteurs recensés. Cela pourrait passer par des ateliers, temps d'échange, qui permettraient aux acteurs de développer des coopérations, échanger des bonnes pratiques, etc. A noter qu'il est très important, lors de la mise en œuvre du schéma, de veiller à l'intégration de tous les acteurs du réemploi et de la réparation du territoire. Par le passé, certaines structures se sont parfois senties lésées par rapport à d'autres dans leur rapport avec l'agglomération. En renforçant le climat de co-construction entre les structures, le développement de l'interconnaissance contribuera également à éviter parfois les conflits entre acteurs concurrents.

3. La nécessité d'embarquer l'ensemble des élus des territoires

Le renforcement de la sensibilisation et la nécessité d'embarquer l'ensemble des élus du territoire sont également des éléments qui sont ressortis à de nombreuses reprises au cours des entretiens menés. En effet, ce point est particulièrement saillant pour l'agglomération d'Epernay car les réalités des communes sont très variables, avec des différences nord / sud, et zones urbaines / zones rurales marquées. Il faut donc être pragmatique et habile dans la manière d'aborder le sujet du réemploi et de la réparation : « montrer les gains effectifs que le réemploi et la réparation peuvent apporter aux

communes et avoir un discours ancré dans la réalité ». Les élus pourront ensuite embarquer à leur échelle toute la population.

4. *Un besoin de communication et de sensibilisation auprès des particuliers et des entreprises du territoire*

En parallèle de ce travail auprès des élus, la communication destinée à la population est ressortie pendant les journées d'immersion comme un prérequis au développement de la réparation et du réemploi sur le territoire. Une personne interrogée insiste sur le fait d'avoir une double communication pour toucher le maximum de personnes :

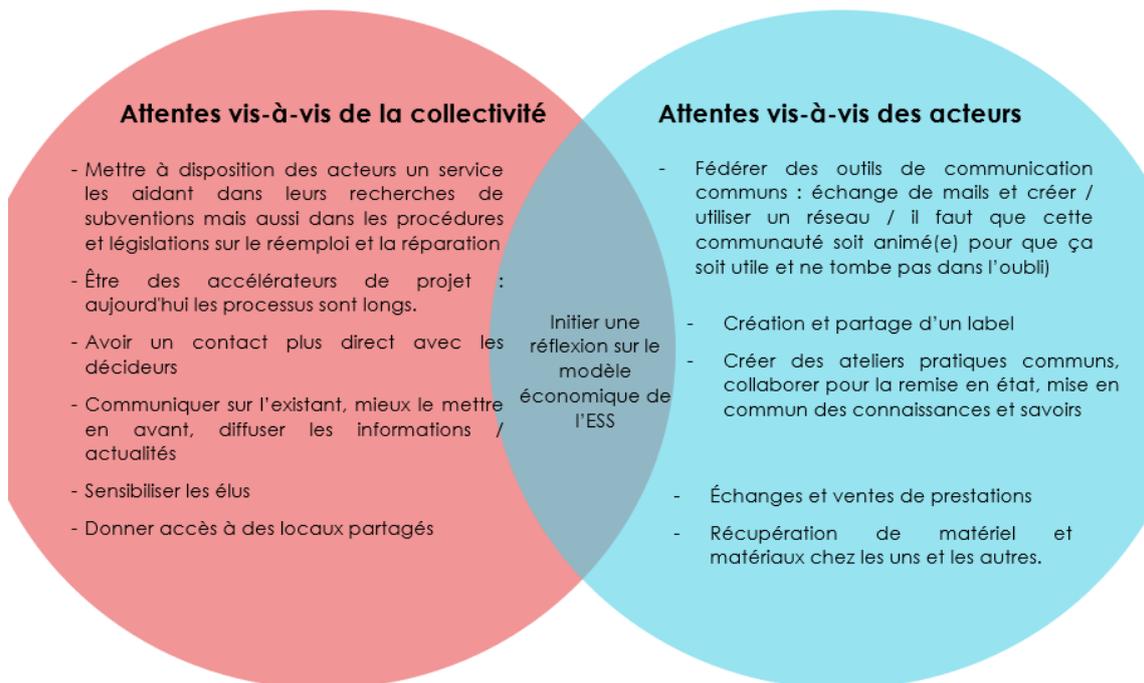
- Communication institutionnelle : via le magazine de l'agglomération (articles, portraits d'acteurs du territoire, etc.), la lettre des déchets, les réseaux sociaux, etc.
- Communication de terrain : événementiel, ateliers innovants pour sensibiliser, etc. Cette communication est essentielle pour toucher les cibles difficiles à atteindre via la communication institutionnelle, comme les jeunes.

Il est donc important d'innover dans la manière de communiquer et de sensibiliser. Un interviewé propose par exemple la mise en place d'un camion qui ferait des animations autour du réemploi et de la réparation en se déplaçant dans les communes. Il s'agit là d'« innover pour ne pas lasser », au plus près des habitants. Plusieurs personnes ont également insisté sur la nécessité de proposer des animations dans les écoles, afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge, et de faire entrer le réemploi et la réparation dans leurs réflexes. Ces modalités d'animation et de sensibilisation devront être pensées également à l'aune du développement du futur pôle de prévention près de la déchèterie qui comporte potentiellement un service et des espaces dédiés à l'animation et à la sensibilisation auprès de différents publics ainsi qu'un circuit pédagogique à destination des scolaires notamment. Ce besoin de sensibilisation sur la question des déchets a notamment été remonté par plusieurs acteurs qui déplorent les dépôts sauvages dans certains quartiers de la ville et la gestion problématique des encombrants qui pourrait certainement être améliorée en y intégrant la question du réemploi et en favorisant une collecte et une valorisation qui profite aux acteurs locaux.

C. Synthèse du diagnostic et des attentes des acteurs du réemploi et de la réparation :

Atouts	Faiblesses
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des acteurs déjà très structurés et pouvant valoriser des gisements importants. • Des acteurs positionnés sur des gisements variés (meubles, vélos, textile, etc.). • Le pôle de prévention et la nouvelle déchèterie qui pourront servir de support à l'animation et à la sensibilisation du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque d'interconnaissance des acteurs et des habitudes de travail en partenariat relativement faibles. • Des disparités sur le territoire, avec une offre en réemploi / réparation concentrée sur la ville d'Epemay et ses alentours immédiats, et moins de services sur les zones rurales.
<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne qualité de gisements récupérables en déchèterie. • Une dynamique forte venant à la fois de la collectivité (plusieurs études en parallèle, etc.) et des acteurs du territoire (volonté de développement, émergence de projets, etc.). • Une dynamique forte sur les territoires voisins avec lesquels des collaborations pourraient se développer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de moyens humains à l'échelle de la collectivité pour porter et accompagner les projets. • Des acteurs ayant des difficultés à trouver un modèle économique pérenne. • Des difficultés d'accès au foncier / à des locaux pour différents acteurs. • Des élu.e.s qui restent encore à mobiliser.

AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces) concernant le diagnostic des acteurs



Attentes des acteurs afin de développer la collaboration sur le territoire

V. Les attentes des acteurs :

A. Les habitants :

Afin d'approfondir cette phase de diagnostic auprès des acteurs territoriaux du réemploi et de la réparation, une enquête a été réalisée auprès des habitants du territoire pour mieux appréhender leurs pratiques, leurs besoins et leurs attentes en matière de réemploi et de réparation, et ainsi proposer des services et solutions adaptés. Cette enquête a été diffusée par l'intermédiaire du site internet de la Communauté d'agglomération et via des affiches et un QR code accrochées à différents points stratégiques sur le territoire. **Elle a recueilli 501 réponses, dont 461 provenant d'habitants du territoire.**

1. Un potentiel intéressant pour développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire de l'agglomération d'Epernay

On note que les habitants de l'agglomération d'Epernay jettent régulièrement des objets/matériaux qui pourraient être réutilisés/réemployés.

Vous est-il déjà arrivé de vous séparer d'objets encore utilisables ? Pour quelle quantité et à quelle fréquence ?

	Plusieurs fois par mois	Tous les 2 ou 3 mois	Tous les 4 à 6 mois	Une fois par an	Jamais
Gros débarras (suite à travaux, aménagement...)	1%	6%	10%	52%	31%
Un véhicule ou une remorque	1%	4%	9%	13%	74%
Un coffre de voiture	2%	9%	13%	13%	64%
Quelques objets ou sacs épars	6%	17%	29%	33%	15%

Plus de la moitié des répondants jettent des déchets considérés comme du gros débarras une fois par an. Pour des quantités de déchets estimés à une remorque ou bien un coffre de voiture, les répondants s'en séparent majoritairement entre 0 et 2 fois par an. Enfin, considérant les sacs épars, la fréquence est plus récurrente avec une majorité des répondants qui se séparent de petits objets plusieurs fois par an.

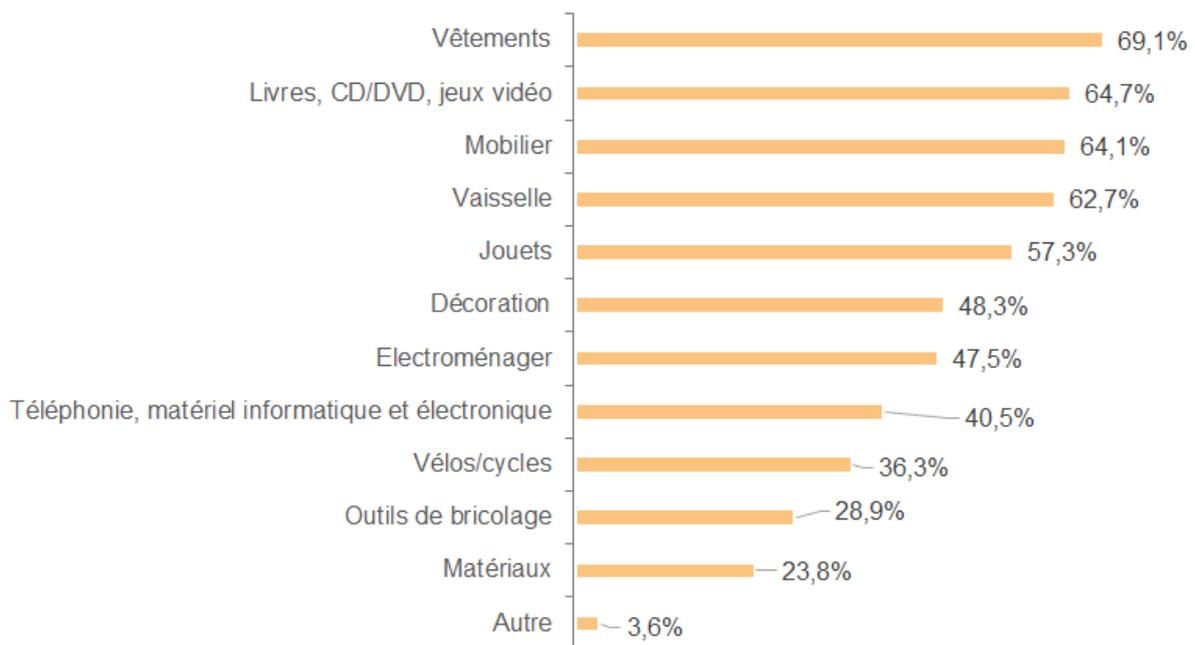
Que faites-vous généralement des objets que vous n'utilisez plus, mais en bon état (qui pourraient avoir une seconde vie) ?

	Déchèterie	Poubelle d'ordures ménagères	Dons à Emmaüs, à une ressourcerie, à une association caritative ou autre	Enlèvement à domicile (Emmaüs ou ressourcerie)	Stockés au domicile	Revendus en dépôt-vente	Donnés à un particulier	Vente en ligne (VINTED – Le Bon Coin...)	Non concerné.e
Mobilier (Meubles, chaises...)	26%	1%	43%	10%	22%	3%	23%	32%	4%
Electroménager (Cuisinière, bouilloire...)	36%	0%	28%	3%	11%	2%	18%	23%	10%
Téléphonie, matériel informatique et électronique (lecteurs, écrans, téléphones,)	30%	1%	17%	1%	6%	3%	9%	18%	15%
Livres, CD/DVD, Jeux Vidéo	11%	1%	37%	2%	26%	3%	19%	24%	11%
Jouets	11%	1%	35%	2%	17%	3%	28%	27%	17%
Vélos / Cycles	12%	0%	19%	1%	15%	3%	15%	27%	27%
Décoration (cadres, guirlandes...)	25%	7%	30%	1%	15%	2%	12%	14%	19%
Vaisselle	21%	3%	38%	3%	15%	2%	17%	10%	18%
Vêtements	13%	2%	59%	3%	10%	4%	25%	36%	3%
Matériaux (carrelage, peinture, bois...)	50%	1%	6%	1%	17%	1%	6%	5%	28%
Outils de bricolage	19%	0%	9%	1%	19%	1%	10%	8%	44%

Selon le tableau ci-dessus, on voit que très peu de répondants jettent à la poubelle des produits en bon état qui pourraient être réutilisés (excepté pour les décorations), ce qui est positif. En revanche, un nombre relativement élevé de personnes, entre 10 et 25% en moyenne (voir 44% pour les articles de bricolage) se disent non concerné.e.s par la seconde vie de leurs objets et ne les réemploient pas. Une part importante des répondants, dans les mêmes proportions environ, stockent également des objets chez eux, ce qui représente un potentiel d'objets potentiellement réemployables non négligeable. Dans les différentes pratiques, on observe que certaines catégories d'objets sont particulièrement amenées en déchèterie, comme le mobilier, l'électroménager, le matériel informatique et la téléphonie, les décorations ainsi que les matériaux. D'autres objets font l'objet de dons à des structures de réemploi ou bien des associations caritatives comme le mobilier, l'électroménager, les livres, CD/DVD, jeux vidéo, les jouets, les décorations, la vaisselle ainsi que les vêtements qui sont particulièrement représentés.

Concernant les dons aux particuliers, on retrouve principalement le mobilier, les jouets et les vêtements. La vente en ligne est utilisée par environ un quart des répondants en moyenne sur l'ensemble des catégories, avec le mobilier et les vêtements qui ressortent. Les modalités de revente en dépôt-vente ou d'enlèvement à domicile sont peu utilisées par les répondants, excepté 10% des répondants qui procèdent à de l'enlèvement pour les meubles.

Quel(s) objet(s) encore utilisable(s) seriez-vous prêt.e.s à donner à une ressourcerie ?



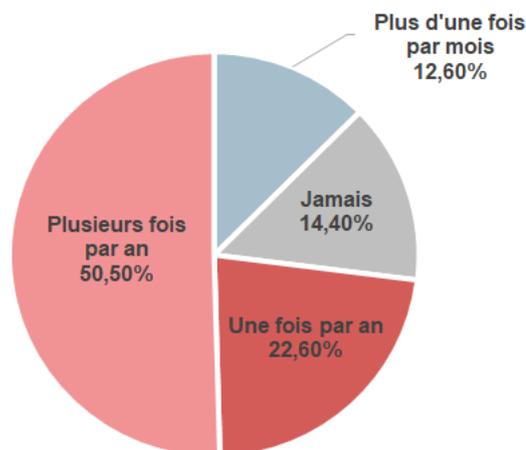
La grande majorité des usagers serait prête à donner à une ressourcerie des vêtements, des livres, des CD/DVD, des jeux vidéo, du mobilier, de la vaisselle ou bien des jouets, soit des biens de consommation courante de plus faible valeur.

Ces données montrent qu'il y a un potentiel important de gisement sur le territoire. Tout d'abord, certains habitants se séparent régulièrement d'objets encore en bon état ou souhaitent le faire,

malgré des habitudes de réemploi qui ne sont pas forcément très ancrées. Par ailleurs, et au-delà des résultats mentionnés dans l'étude de gisements effectués en déchèterie, une partie des habitants stocke beaucoup d'objets chez eux, alors qu'ils ne les utilisent plus, ce qui est également une piste de développement pour le réemploi et la réparation.

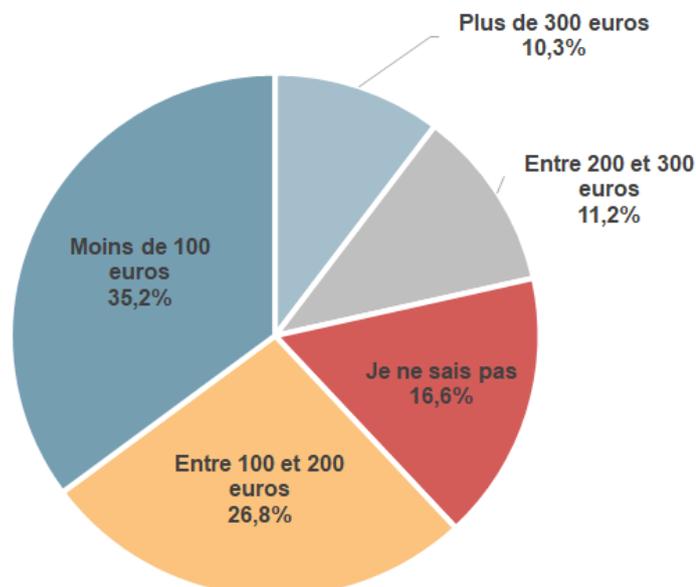
2. Un intérêt présent pour l'achat d'occasion et la réparation malgré certaines contraintes

Vous est-il déjà arrivé.e d'acheter des objets d'occasion ?



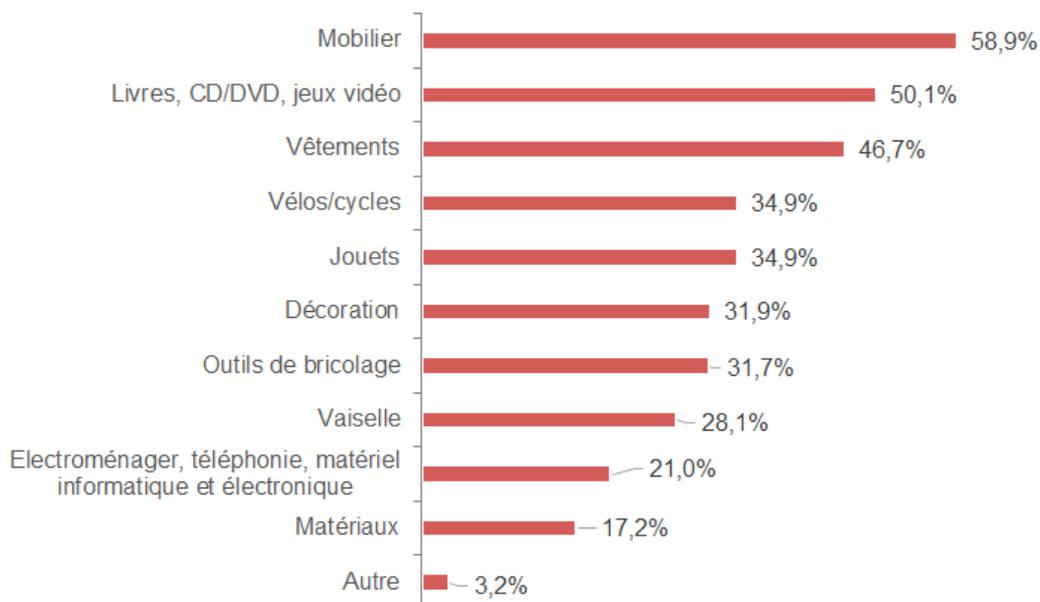
Plus de la moitié des répondants achète d'occasion plusieurs fois par an, ce qui montre des pratiques d'achat de seconde main relativement répandues sur le territoire. Seuls 14,4% des répondants n'achètent jamais d'occasion.

Si oui (achat d'occasion), quel budget consacrez-vous actuellement à l'achat d'occasion en moyenne par an ?



La majorité des répondants pratiquant l'achat d'occasion y consacre un budget relativement important : plus de 300 euros pour 10% d'entre eux, entre 100 et 200 euros pour un quart d'entre eux et moins de 100 euros pour le tiers d'entre eux.

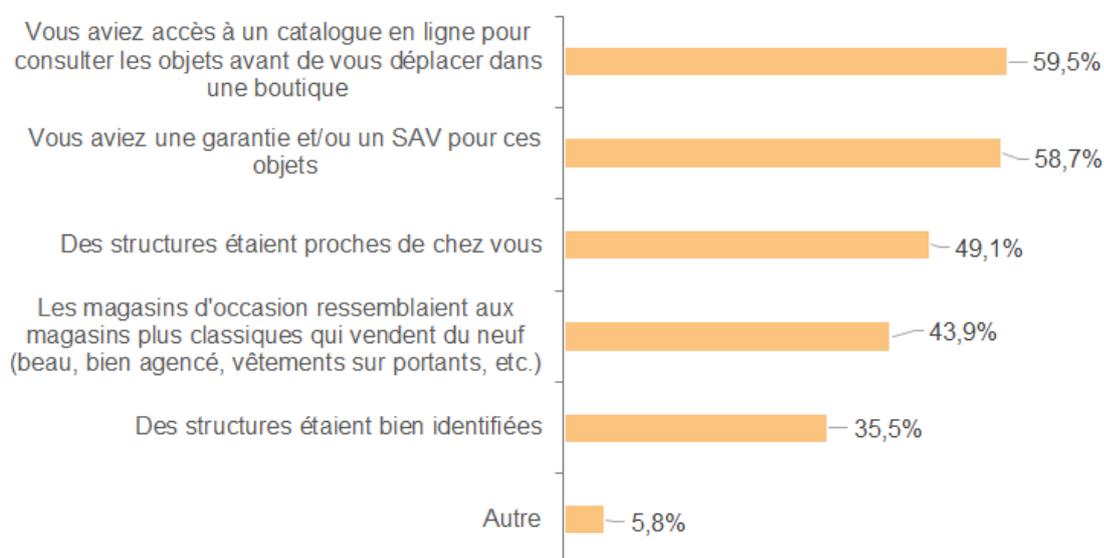
Quel(s) type(s) d'objet(s) d'occasion achetez-vous ou seriez-vous susceptible d'acheter d'occasion ?



Les 3 objets que les répondants sont le plus susceptibles d'acheter d'occasion sont :

- Le mobilier (59%)
- Les livres, CD/DVD, jeux vidéo (50%)
- Les vêtements (47%)

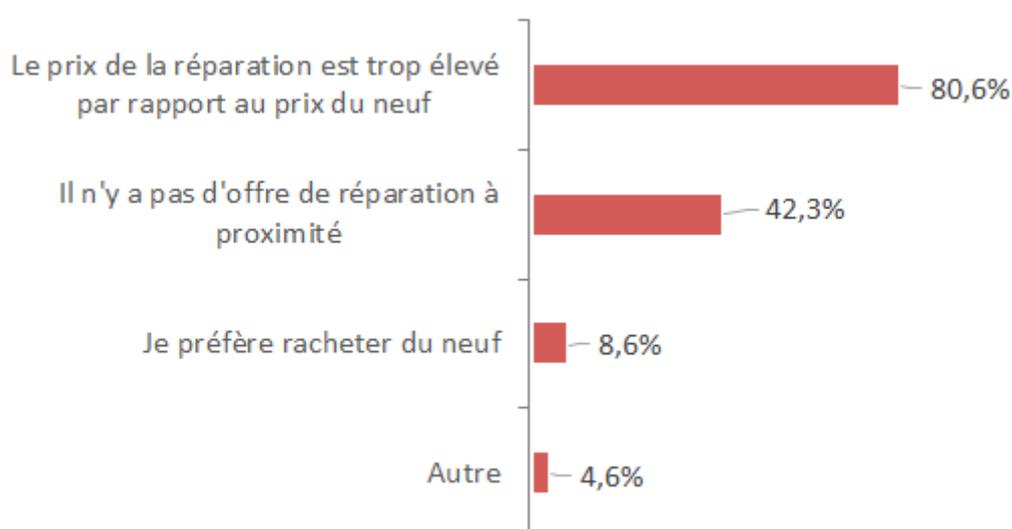
Vous seriez prêt.e. à acheter plus souvent d'occasion si :



Les répondants souhaiteraient surtout avoir accès à un catalogue en ligne et une garantie ou un SAV pour les objets d'occasion achetés (pour plus de la moitié d'entre eux). Ils sauteraient également plus le pas si les magasins étaient proches de chez, bien agencés et bien identifiés.

Ces données montrent un intérêt fort de la population pour l'achat d'occasion : des pratiques d'achat de seconde main sont déjà bien installées sur le territoire et les habitants y consacrent un budget relativement important. L'achat d'occasion est particulièrement pratique sur les objets peu chers, non électroniques, excepté pour le mobilier pour lequel la seconde main est très valorisée. L'achat d'occasion pourrait être augmenté en développant la communication en ligne, en proposant des garanties, des magasins bien agencés et une proximité de structures.

Le cas échéant, pour quelle(s) raison(s) renoncez-vous à la réparation ?

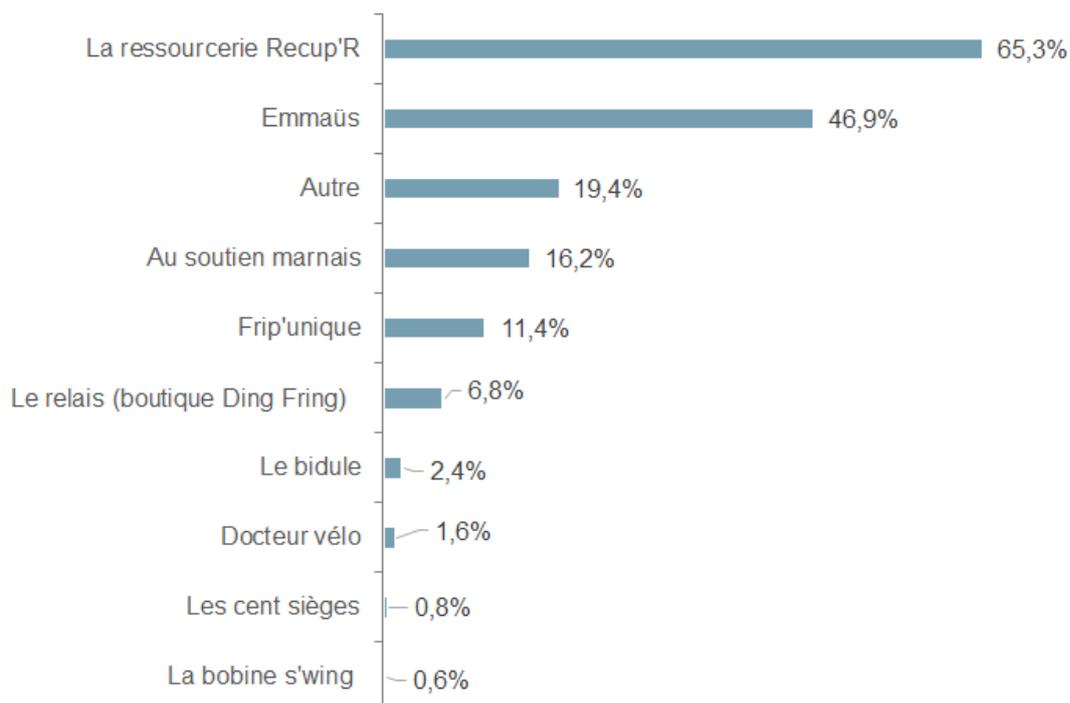


Concernant la réparation, la moitié des répondants essaie généralement de réparer leurs objets eux-mêmes, excepté pour le matériel de téléphonie, informatique et électronique dont les réparations sont souvent plus complexes. Le recours au SAV se fait généralement pour ce type de matériel ainsi que l'électroménager, des catégories d'objets qui ont souvent des SAV plus développés car les produits sont plus coûteux. Les répondants font peu appel à des réparateurs locaux, excepté pour les vélos, l'électroménager et le matériel informatique et de téléphonie, catégories dont les réparateurs sont souvent mieux identifiés et les objets plus coûteux donc les répondants sont sûrement prêts à déboursier une certaine somme pour leur réparation. Lorsque la réparation n'est pas payante, par exemple dans les cas où les répondants font appel à un bricoleur de leur entourage, on voit que le nombre de catégories d'objets concernés augmente, avec le mobilier par exemple ou bien les outils de bricolage. Les objets les plus déposés dans des structures de réemploi sont les vêtements, les jouets et les décorations, sûrement du fait de leur présence en plus grand nombre et de leur valeur financière plus faible. On retrouve également ces objets dans ceux les plus apportés en déchèterie, pour lesquels les répondants renoncent à la réparation, avec en plus les outils de bricolage.

Presque à l'unanimité, les répondants renoncent à la réparation car son prix est trop élevé par rapport au prix du neuf. Presque la moitié indique cependant également qu'il n'y a pas forcément d'offres de réparation de proximité.

3. Une bonne connaissance de certaines structures de réemploi/réparation du territoire

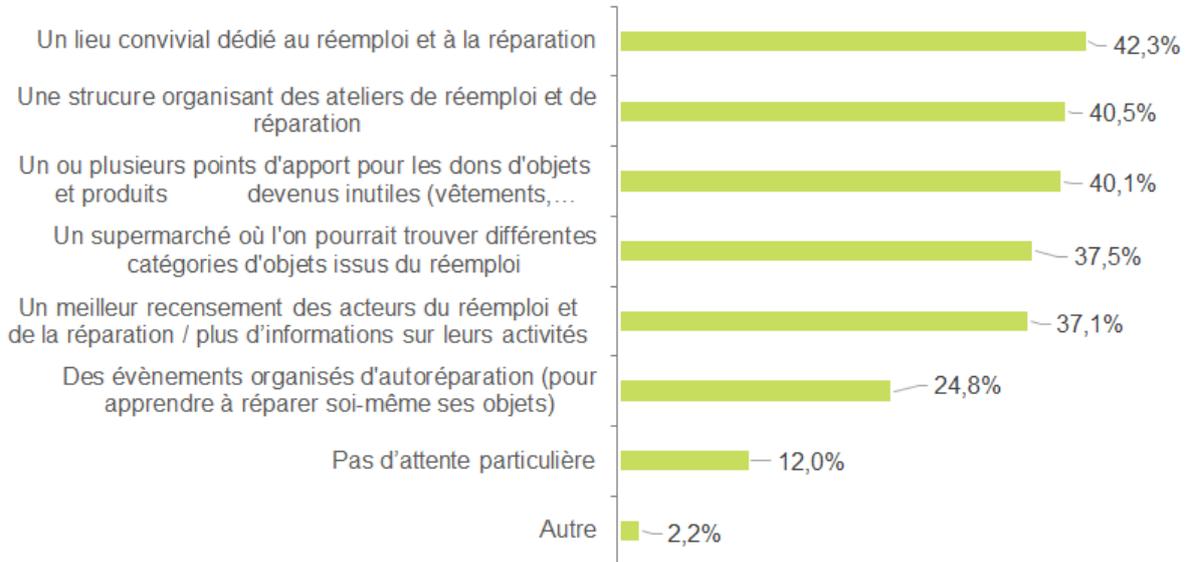
Quels sont les lieux dédiés au réemploi et à la réparation que vous fréquentez déjà ?



Les deux tiers des répondants (65%) connaissent et fréquentent la ressourcerie Recup'R et la moitié (47%) le site d'Emmaüs, ce sont donc les deux lieux les plus identifiés sur le territoire. Les participants à l'enquête connaissent également dans une moindre mesure le soutien marnais, Frip'unique ou bien le Relais. **Certaines structures sont donc bien identifiées par les habitants sur le territoire. Cependant, on peut penser que les répondants à cette enquête sont majoritairement des personnes déjà sensibilisées à ces sujets qui ont plus de chances de connaître ces structures.**

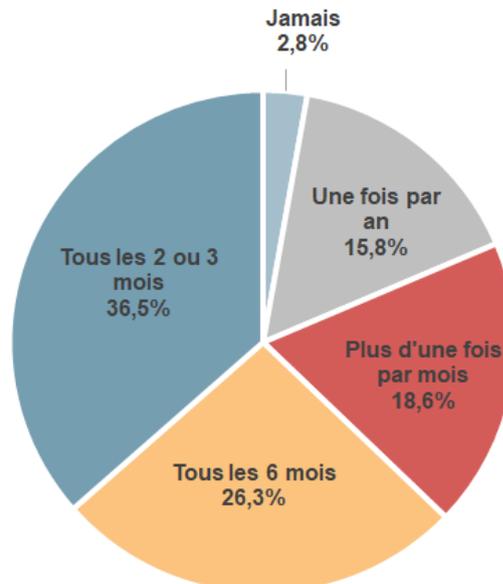
4. Un souhait de voir émerger un espace dédié au réemploi et à la réparation sur le territoire

Quelle offre de services attendez-vous sur le territoire ?



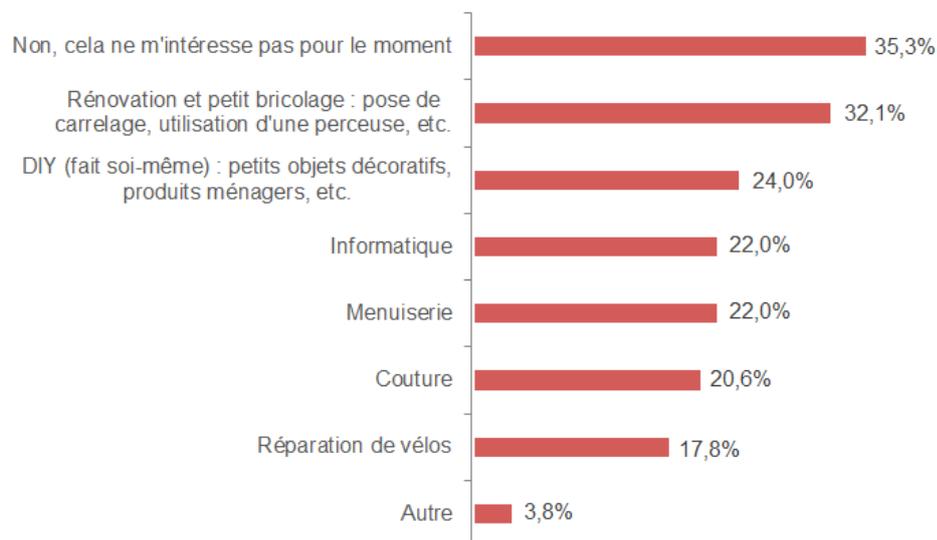
Les répondants attendent toutes ces offres pour la moitié d'entre eux : un lieu convivial dédié spécifiquement au réemploi et à la réparation, des ateliers, des points d'apport volontaire pour le don, un supermarché du réemploi, un meilleur recensement des acteurs travaillent sur ces créneaux et plus d'évènements d'auto-réparation. Seuls 12% n'ont pas d'attentes particulières.

Quelle serait votre fréquentation d'un nouveau lieu centralisé dédié au réemploi et à la réparation ?



Un tiers des répondants fréquenterait ce lieu de façon relativement assidue, c'est-à-dire 2 à 3 fois par mois, et presque 20% une fois par mois. Un quart des répondants le fréquenterait seulement tous les 6 mois et 15% une fois par an.

Seriez-vous intéressé.e par l'organisation d'ateliers dédiés au réemploi et à la réparation ? Si oui, sur quelles thématiques ?



Un tiers des répondants n'est aujourd'hui pas intéressé par des ateliers de réparation. Ceux qui sont intéressés le sont particulièrement sur la rénovation et le petit bricolage (32%) mais les autres thématiques intéressent également puisque 1 répondant sur 5 cite le DIY, l'informatique, la menuiserie, la couture, la réparation de vélos.

On voit à travers cette enquête que les habitants souhaiteraient voir sur le territoire un lieu convivial, dédié spécifiquement au réemploi et à la réparation, qu'ils fréquenteraient globalement de manière assez assidue, avec des ateliers, des points d'apport volontaire pour du don, un supermarché du réemploi, également un meilleur recensement des acteurs travaillant sur ces créneaux et plus d'évènements d'auto-réparation sur certaines thématiques (petit bricolage, DIY, informatique, menuiserie, couture, vélo, etc.).

B. Les entreprises :

En parallèle de l'enquête auprès des habitants, et afin d'approfondir cette phase de diagnostic, une enquête a été réalisée auprès des entreprises du territoire, en partenariat avec la CCI et la CMA, pour mieux appréhender leurs pratiques et leurs besoins en termes d'application de la loi AGEC, et ainsi proposer des services et solutions adaptés.

Cette enquête a été diffusée par l'intermédiaire du service développement économique de la communauté d'agglomération, et elle a été différenciée pour les entreprises commerciales et hors commerces.

1. Entreprises hors commerces

L'enquête a recueilli 31 réponses.

- **50% déclarent ne pas connaître la loi AGEC et ses obligations,**
- 48,4% ont mis en place des moyens de récupération via des associations caritatives notamment (66%),
- 76,5% en sont satisfaits,

- 12 répondants sont intéressés pour une collaboration avec une structure de l'ESS, dont 5 qui n'ont pas encore mis en place de système.

Nous pouvons conclure de ces réponses qu'une formation ou information à destination des entreprises est encore indispensable. Une action spécifique pourrait être mise en place en partenariat avec la CCI et la CMA qui ont déjà des actions en ce sens.

Concernant une intégration de ces acteurs au sein d'un schéma de réemploi & réparation cela semble prématuré car aujourd'hui nous ne sommes (au regard des réponses) ni en capacité de projeter un gisement collectable, ni un besoin de service.

2. *Entreprises commerciales*

L'enquête a recueilli 18 réponses.

- **72% déclarent ne pas connaître la loi AGEC et ses obligations,**
- 33% ont mis en place des moyens de récupération via notamment des associations caritatives (50%),
- 100% en sont satisfaits,
- 2 répondants sont intéressés pour une collaboration avec une structure de l'ESS (et n'ont pas encore mis en place de système)

La conclusion de cette enquête est la même que concernant les entreprises hors commerces.

C. Les communes :

L'enquête a recueilli 20 réponses correspondant à 13 communes soit **28% des communes adhérentes** à l'agglomération d'Epernay.

- **45% déclarent ne pas connaître la loi AGEC et ses obligations,**
 - **70%** ne savent pas ce qu'elle implique concrètement,
 - **85% ne connaissent pas** les obligations d'achats de biens réutilisés,
 - Parmi ceux qui disent l'appliquer 55% déclarent que ces obligations concernent le papier donc il y a une **confusion entre le recyclage et la réutilisation**
 - **75 %** déclarent avoir **besoin d'une formation sur le sujet.**
 - Les services ayant répondu sont majoritairement les services administratifs, espaces verts, et travaux.
- **Typologie des déchets :**
 - 50% de matériel de bureau,
 - 35% de fournitures de bureaux, vêtement pro et mobilier,
 - 30% d'appareils électriques et bricolage et jardinage,
 - 15% de matériaux
- **85%** ne connaissent pas les quantités.
- **40%** déclarent vouloir être accompagnés dans un diagnostic déchets.

Cette enquête nous permet de dégager 3 conclusions :

- Il semble nécessaire de relancer l'ensemble des communes de l'agglomération d'Epernay afin de connaître leur positionnement,
- La mise en œuvre d'une formation pour mettre en avant la loi AGEC et ses implications au sein des services communaux semble nécessaire,

- La mise en place d'un diagnostic déchets au sein de communes est indispensable car la non connaissance du type et de la quantité de déchets gérés ne permet pas de projeter un potentiel de réemploi pour le développement d'une filière.

VI. Les sources d'inspiration : retours d'expérience

Afin de donner des exemples et des sources d'inspiration autour du réemploi et de la réparation, un benchmark de cinq initiatives a été réalisé. Ces initiatives ont fait l'objet d'une sélection avec l'agglomération lors d'un échange en décembre 2022.

Il s'agit d'exemples concernant des projets autour du réemploi, de la réparation, ou mélangeant les deux.

La lecture de ces fiches doit donc permettre à l'agglomération de se projeter sur certains projets concrets, qui pourraient être adaptés au contexte local.

1. Le TransiStore

Lieu : La Chapelle-sur-Erdre – Pays de la Loire



Présentation Générale :

Le TransiStore a été créé en 2016 à La Chapelle-sur-Erdre avec pour but initial la sensibilisation à la consommation responsable. Après plusieurs expérimentations, l'association a ouvert une ressourcerie en octobre 2021.

Le lieu permet aujourd'hui le dépôt, la valorisation et la vente d'objets de seconde main. Un espace pédagogique a également été créé à l'entrée de la boutique en lien avec un objectif de sensibilisation. Des brochures ADEME, livres de références, ainsi que des infographies y expliquent les bienfaits de l'achat et du don en ressourcerie. Cet espace est aussi utilisé pour organiser des ateliers manuels, de couture par exemple.

Diverses animations sont également organisées dans la boutique, comme des visites guidées mensuelles pour le grand public et des visites pour les scolaires, des ateliers sur le compostage, l'accueil de ressourceries spécialisées, etc. Tous les mois, un programme d'événements annexes aux activités de dons et de ventes est donc mis en place. La collaboration avec d'autres structures locales actives dans le champ de l'insertion et de l'environnement faisant partie de l'ADN du TransiStore, ces ateliers peuvent être animés en collaboration avec d'autres associations locales.

Historique de mise en œuvre :

Entre 2016 et 2020, avant de créer sa ressourcerie, l'association a mené plusieurs expérimentations en lien avec le réemploi et l'interrogation de notre rapport aux objets. Les membres de l'association ont notamment travaillé sur la mise en place de « boîtes à troc » (2017), développé un programme de sensibilisation et d'animation (ateliers manuels, projection de film – débat, etc.), créé une ressourcerie éphémère en 2017, une ressourcerie ambulante en 2018, puis une ressourcerie intermittente dans un local mis à disposition par la mairie de la Chapelle-sur-Erdre et partagé avec d'autres associations en 2019.

Forts de ces premières expérimentations, les membres de l'association ont souhaité changer d'échelle et ouvrir une ressourcerie pérenne. Ils ont donc, notamment grâce à l'intégration de l'incubateur des Ecosolies en 2020 et 2021, décidé d'ouvrir la ressourcerie du TransiStore aujourd'hui en activité à la Chapelle sur Erdre (cf. description complète de l'activité de cette dernière ci-dessus).

Succès : Au-delà de son impact environnemental, la mise en place de la ressourcerie était pour le TransiStore un projet social, avec la volonté de permettre le retour à l'emploi de personnes en étant éloignées. Pour cela, l'association du TransiStore s'est associée à l'association locale « Solidarité emploi », spécialisée dans le retour à l'emploi. Solidarité emploi, aujourd'hui partenaire du projet, s'occupe ainsi de toute la partie insertion du projet, avec la gestion des personnes en insertion, leur formation, et leur encadrement. Ce partenariat est donc au cœur du projet et explique ses réussites. Les chiffres clés du projet, en particulier en termes de tonnes d'objets valorisés, (cf. encadrés ci-dessous), montre également le succès de ce dernier.

Difficulté : La principale difficulté rencontrée aujourd’hui par le TransiStore est celle de la pérennisation de son modèle économique du fait d’un loyer trop élevé. En effet, le local de la ressourcerie (1000 m²) est loué dans le privé. L’association n’a pas pu bénéficier d’une mise à disposition de la collectivité. Le loyer est donc au prix du marché. Même si l’association est en partie aidé pour le loyer (la ville de la Chapelle sur Erdre prend un charge un trimestre de loyer par an pendant 3 ans), la charge reste toujours trop importante, et ne permet pas à l’association d’avoir un modèle économique pérenne.

ROLE DES COLLECTIVITÉS :

Aide financière : fonds d’amorçage du projet de 10 000€ financé par Nantes métropole, aide au paiement du loyer par la ville de la Chapelle-sur-Erdre, et subvention exceptionnelle.

Aide à la structuration : La structuration du projet de ressourcerie du TransiStore a été effectué notamment par l’intégration à l’incubateur des Ecosolies (réseau d’accompagnement aux structures de l’ESS en Pays de la Loire, et financé en partie par Nantes métropole).

Aide concernant le local : mise à disposition d’un local partagé en 2019 (de taille cependant limitée – 70m², et partagé avec d’autres associations). Néanmoins, le loyer reste une des principales menaces à la pérennité de l’association. Une mise à disposition d’un local d’une taille suffisante pour le projet reste un incontournable si l’on veut assurer un projet pérenne.

Aide à la communication : la mise en valeur de la ressourcerie dans la communication des collectivités permet d’augmenter très largement sa visibilité. La ville de La Chapelle-sur-Erdre met régulièrement en avant les animations du TransiStore dans son magazine, les vœux du maire, son affichage, etc. Ça n’est par contre pas le cas dans la communication de la ville de Nantes. Au bout de 6 mois d’activité, la ressourcerie comptait ainsi seulement 9% de clients nantais alors même qu’elle est implantée sur un lieu touchant la ville de Nantes, du fait d’un manque de visibilité.

CHIFFRES CLÉS :

1000 m² de local

14 ETP : 8 agents valoristes, 2 encadrants, 1 personne à la caisse, 1 service civique, 1 alternante, 1 directrice.

90 tonnes de déchets collectés depuis l’ouverture (40kg / jour en moyenne)

260 objets vendus par jour

35 animations organisées en 2022.

21 chantiers participatifs de citoyens bénévoles en 2022.

13 000€ de chiffre d’affaire TTC par mois.

2. Le salon du réemploi et de la réparation

Lieu : Vitré - Bretagne



Présentation générale :

Dans le cadre du programme d'actions « Territoire Économe en Ressources », le SMICTOM Sud Est 35 et les communautés de communes adhérentes ont organisé le premier Village du réemploi et de la réparation : un évènement territorial dédié à la seconde vie des objets et aux alternatives pour une consommation plus responsable. La première édition s'est tenue le samedi 14 mai 2022 de 10h à 18h00 au parc des expositions de Vitré. Il est prévu pour 3 éditions dans les 3 communes du territoire.

Cet évènement grand public se voulait convivial, ludique et participatif, ouvert à tous (gratuit). Il ne fallait surtout pas faire un nième forum des associations. Il y a donc eu beaucoup d'animations sur chaque stand. Par exemple la possibilité de faire des réparations sur place, les recycleries ont équipé et meublé une Maison Témoin. Chacun a pu tester les solutions proposées et s'approprier le sujet. Il y avait également une benne de déchèterie à l'extérieur et un évènement artistique adossé avec un artiste qui a créé des œuvres en direct avec les déchets apportés. 3 conférences ont été organisées et 5 ateliers pour petits et grands (tot bag, bee wrap, tawashi), jeux et démonstrations.

L'objectif principal : mettre en lumière et faire connaître les alternatives locales à l'achat du neuf.

Promouvoir les acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation qui œuvrent sur le territoire du SMICTOM Sud Est 35.

L'objectif est à moyen - long terme d'augmenter le réemploi et la réparation sur le territoire du SMICTOM et ainsi limiter l'extraction des ressources et réduire les déchets.

Cet évènement permet également de marquer le lancement du travail de déploiement de la filière du réemploi sur le territoire. Développement en lien avec le programme d'actions Territoire Économe en Ressources.

L'organisation du village du réemploi et de la réparation a été portée par la chargée de mission Territoire Économe en Ressource et la chargée de communication du SMICTOM Sud Est 35 (6 mois).

Une enquête a été faite le jour J pour estimer les habitudes des visiteurs. 19 personnes ont répondu (détail des résultats dans plaquette) sur les 1500 visiteurs.

La prochaine édition est prévue le 13 mai 2023.

Historique de mise en œuvre :

Le diagnostic réalisé pour la candidature à l'appel à projet « Territoire Économe en Ressources » de l'ADEME a permis de mettre en avant les axes d'amélioration pour amener le territoire vers une meilleure gestion des ressources et l'économie circulaire. Le réemploi, la réutilisation et la réparation font partie des forts enjeux identifiés sur le territoire du SMICTOM Sud Est 35.

L'idée de ce salon autour des thématiques du réemploi, de la réutilisation et de la réparation est née lors des groupes de travail conduits pour la rédaction du programme d'actions TER. Lors de ces groupes, le besoin et l'intérêt des acteurs pour se faire connaître et faire découvrir les alternatives autour du prolongement de la durée de vie des objets ont été soulevés. Aussi, le village du réemploi et de la réparation a été coconstruit avec les acteurs du territoire (entre 15 et 20 associations, artisans, artistes, collectivités...). Un peu plus de 6 mois de préparation ont été nécessaires.

Ce projet a été lauréat dans le cadre d'une candidature Territoire Econome en Ressource en 2019. Mais à cause du COVID il s'est tenu en 2022.

Succès : Plus de 1500 visiteurs sur les 500 attendus. Une bonne dynamique entre les acteurs, bonne représentativité des solutions présentes sur le territoire. Intérêt des visiteurs et forte fréquentation des ateliers participatifs. Une vingtaine de bénévoles se sont manifestés auprès des exposants.

Difficultés : Manque de ressources humaines car le projet est très lourd et a été porté uniquement par le SMICTOM malgré une volonté de co-construction. La recherche d'exposants, la communication, l'état des lieux ont demandé beaucoup de temps. Il est également difficile de calculer les effets sur le territoire en termes de déchets.

FINANCEMENT

Aide financière : ADEME dans le cadre d'une candidature Territoire Econome en Ressources (RH – chargée économie circulaire et étude)

ADEME sur appel à projet 6 K€

Aide foncier : accès au Parc des Expositions pour l'accueil de l'évènement (Vitré et en 2023 Noyal sur vilaine)

Aide en communication : c'est le service communication du SMICTOM qui a copiloté le projet

Aide à la mise en place : la ville de Vitré a mis à disposition du personnel pendant 3 jours avant et 2 jours après (électricité, cloisons ...)

CHIFFRES CLÉS :

960 m² Hall 1 du parc des Expositions de Vitré

90 KG de matériaux/mobilier collectés le jour J

25 stands

+ 1500 visiteurs

43 réparations

73 visiteurs au Repair Café

Budget hors RH (15,8 K€)

- 8 K€ Budget communication
- 2,3 K€ Budget logistique
- 5,5 K€ Budget animation

6 ETP : Personnel mobilisé le jour de l'évènement

3. L'objèterie

Lieu : Lannion – Bretagne

Présentation Générale :

Partenariat

Au démarrage une convention d'objectif de 4 ans signée avec l'AMISEP. Dernière année de conventionnement et orientation vers un renouvellement sous forme d'appel d'offre d'occupation du domaine public (discussion sur le réaménagement).

L'AMISEP collecte les espaces de réemploi sur les 9 déchèteries. Pour celles non gérées par l'AMISEP les gardiens ont le rôle d'orientation (bâtiment en dur et caisson maritime).

2021 : collecte 426 tonnes dont 300 tonnes directement sur site et 126 tonnes collectées sur déchèteries + 13 tonnes en collecte domicile.

Ventes : 197 tonnes en boutique.

Budget annuel global 813.000 € et produits 875.000 €.

Point négatif : boutique mal agencée

Ateliers de valorisation développés

- Atelier DEEE
- Atelier Menuiserie
- Atelier Petits objets

Partenariat avec Eco organismes

- Maison du tri : signature en cours
- Ecosystem : gestion du contrat par la collectivité

Remarque de l'assureur concernant les produits de menuiserie : les mettre dans des armoires fermées.

Sensibilisation

Travail avec d'autres associations de sensibilisation :

- Meubles en palettes
- Atelier ZD
- Animation scolaire
- Construction de nichoirs
- Création de bijoux à partir de récup'
- Fablab (pas concluant)

Historique de mise en œuvre :

En **2005/2006**, une étude de remise à niveau et de réorganisation des 8 déchèteries existantes sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté a été effectuée dans le but de répondre à plusieurs problématiques : l'insécurité permanente sur le site de Lannion (proximité d'une aire d'accueil des gens du voyage), un nombre de déchèteries sur le territoire Est de Lannion Trégor Communauté trop faible et une nécessité de remettre à niveau les équipements et de revoir l'organisation de l'ensemble des sites. Les élus ont fait part de leur volonté de développer le réemploi en association avec les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire afin de s'écarter de la notion de « déchet » pour l'utilisateur et s'orienter plutôt vers la notion de collecte « d'objets » valorisables. Dans cette perspective, un nouveau projet de déchèterie couverte a émergé, portant le nom d'Objèterie.

En **2012**, la mairie de Lannion a donné son accord pour la construction du nouvel équipement de LTC sur une zone d'activité artisanale. Cet équipement nouvelle génération associe des plateformes de dépôts au sol, un haut de quai, une recyclerie, une zone de collecte couverte de l'amiante, une zone de vente de compost, une aire de lavage pour les véhicules et une plateforme bois énergie (pour le stockage du bois destiné aux chaudières de la communauté et gérée par le pôle énergie). Il a été estimé que 4,5 % des tonnages entrants pouvaient faire l'objet de réemploi, soit 486 tonnes/an représentant environ 2 caissons/semaine à mettre en vente.

Fin 2012 consultation AMO, 2013 demande permis de construire et ICPE et 2^{ème} semestre demande complémentaire ICPE.

Septembre 2015 lancement des travaux du projet.

Budget de 5.3 Millions prévisionnel avec final 4,3 millions avec un marché de 15 lots.

Aides 420 k€ ADEME et Région.

Avril 2017 démarrage

3 « bêtises » :

- sous l'auvent de la déchèterie placement d'une avaloir à huile végétale avec un tuyau sous le béton mais le tuyau a été écrasé et le process est obsolète.
- circulation de l'utilisateur avec une zone d'arrêt à l'extérieur de l'auvent pour orienter l'utilisateur donc le gardien n'est pas à l'abri,
 - l'auvent en bois est très bruyant (caisse de résonance) donc nuisance pour le gardien
 - pour l'assurance de la partie recyclerie difficulté car les ateliers sont au milieu des racks de stockage.

Succès : le fait de mettre la recyclerie avec la déchèterie favorise le geste pour le réemploi. Favorise la sensibilisation également. L'esthétique du lieu fait que l'image du déchet change.

Difficulté : La principale difficulté rencontrée aujourd'hui par la collectivité est de faire en sorte que la boutique soit plus esthétique.

ROLE DES COLLECTIVITÉS :

Aide financière : pas d'aide au démarrage car structure déjà existante.

Aide à la structuration : prise en charge des investissements matériels et aménagement pour le démarrage.

Aide concernant le local : mise à disposition gratuit les 4 premières années.

Aide à la communication : communication générale du projet. Régulièrement rappel concernant les animations. L'association fait des post sur Facebook régulier et maintenant la population a intégré la structure.

CHIFFRES CLÉS :

14 ETP : 62 personnes accompagnées en 2021.

Sorties durables : 13 menuisiers, agents d'entretien, agents polyvalents d'hôtellerie

426 tonnes de déchets collectés par an (objectif atteint)

215.000 € de CA ventes

4. Le Repair



Lieu : Pleybert christ, proche Morlaix – Finistère Bretagne

Présentation Générale :

Le Repair a deux activités principales : la recyclerie de matériaux du bâtiment, et l'atelier ouvert à tous sur abonnement.

La recyclerie est l'activité la plus génératrice de revenu. L'atelier, quant à lui est presque l'équilibre aujourd'hui, en fonctionnant avec un salarié Fongep.

Une activité se développe fortement récemment : la dépose sur chantier. Cependant c'est une activité complexe car elle demande de l'expertise et de la main d'œuvre plus qualifiée. Elle comporte également de nombreux risques et est chronophage.

La recyclerie fonctionne essentiellement sur enlèvement auprès d'entreprises locales et un peu grâce à l'apport sur place de particuliers.

Le Repair fonctionne grâce à un large réseau de partenaires pour le sourcing : Valdelia, Nord Finistère, CRESS, Brest (Tri Porteur)...

A proximité, il existe un Emmaüs mais qui « vivote ».

Historique de mise en œuvre

Les fondateurs sont au nombre de 3, mais ils sont vite passés à 4 : 2 urbanistes dont 1 qui a fait un tour de France des solutions d'urbanisme populaire, un médiateur culturel, un métier divers. Chacun est salarié.

Ils se sont beaucoup inspirés du projet Station-Service à Nantes car ce n'est pas un chantier d'insertion. Ils ne souhaitent pas être dans cette dynamique.

Avant de démarrer concrètement, il y a eu 2 ans d'incubation, dont l'étude de faisabilité. Ils existent maintenant depuis 2 ans et demi (2019).

Il y a eu un retard au démarrage car une opportunité foncière ne s'est finalement pas faite. Finalement ils ont eu accès à un local sans travaux et pas cher (inutilisé, appartenant à une coopérative agricole et à la SNCF). Le propriétaire est un grand soutien.

Ils ont gagné une subvention Europe mais ils ne l'ont toujours pas reçue (50K€ / 3 ans).

Ils ont gagné de nombreux prix locaux sur appel à projets auprès de structures privées : Crédit Coop, Caisse Epargne....

Succès : A la vue de la demande de prise en charge des matériaux, le Repair répond à une demande et donc à ses objectifs. L'équipe aujourd'hui est dans ses objectifs financiers et est consciente que l'activité ne pourra pas être autofinancée à 100%. Leur objectif est 80% d'autofinancement. « Victime de leur succès », le niveau de développement de la structure est aujourd'hui en discussion surtout autour de l'activité Dépose : doit-elle et veut-elle se développer avec cette nouvelle activité., avec toutes les difficultés et adaptations que cela implique ?

Difficultés : La stabilisation économique du projet la troisième année, surtout sans soutien de la communauté de communes.

L'implication de bénévoles dans une structure avec beaucoup de salariés dès le départ

ROLE DES COLLECTIVITÉS :

Les relations ne sont pas très bonnes avec la Communauté de commune : mauvaise compréhension du sujet et celle-ci ne semble pas y croire. Dans tous les cas elle ne souhaite pas s'impliquer et laisse faire. Le Repair pâtit peut-être de l'échec et de la réputation d'une ressourcerie généraliste installée à proximité (ne souhaite pas la citer). En effet il y a eu de gros soucis d'organisation, et des détournements d'argent.

Autre exemple de difficulté, ils n'ont pas accès à la déchèterie, ni de « prêt » de salariés.

Aide financière : 25 K€ : prêt taux zéro du Fonds d'impulsion Pays de Morlaix et subvention Morlaix Communauté de communes (12K€ sur 3 ans). Au total, ils ont démarré avec 40K€.

Est en cours un financement d'investissement de 70K€, pour un atelier bois, mais difficulté car doit représenter 50% de l'activité et ils ne sont pas à ce niveau.

Aide ponctuel sur le foncier : cette année, emprunt d'un local pour quelques mois car 3-4 grosses opportunités

CHIFFRES CLÉS :

2000 m² de local, loyer 600€/mois (taxe foncière). Bail précaire mais pas d'inquiétude.

6 salariés, 4 ETP rémunérés (peu mais c'est un choix)

6 bénévoles réguliers + 20 sur demande. 10 à l'Atelier bois

70 tonnes de matériaux collectés en 2021

50 tonnes sur l'activité de dépose (Stade de Quimper notamment)

80 000€ = CA 2021

5. La Benne à Idée



Lieu : Jarville-La-Malgrange (Nancy) – Meurthe et Moselle

Présentation générale :

La Benne à Idée est plus qu'une ressourcerie ; c'est une recyclerie avec une boutique / entrepôt et un atelier de création de mobilier, ce qui est original et permet de se démarquer : ils font des créations originales et répondent à des commandes (salle de classe par exemple). Ils louent également du mobilier recyclé.

L'association la Benne à Idée porte aussi un Atelier Chantier d'Insertion qui fait entièrement partie de la philosophie du lieu et des fondateurs.

L'entrepôt ne pouvant pas encore accueillir du public pour des raisons de sécurité (ERP), ils fonctionnent en click & collect. Il y a donc une boutique en ligne.

L'équipe a également une activité de sensibilisation, déployée sous différentes formes :

- Information au quotidien lors des collectes et de la vente ;
- Organisation et participation à des événements ;
- Ateliers de réemploi créatifs et ateliers de sensibilisation.

Pour le sourcing, ce sont en majorité les particuliers qui donnent leurs objets mais aussi parfois des entreprises. Cependant le mobilier de bureau est moins demandé. C'est majoritairement de la dépose (en nombre de personnes) mais en volume la dépose et la prise en charge sont également réparties.

Historique de mise en œuvre

Le lancement a été réalisé par les 3 fondateurs (Antoine, géologue, Chloé, ingénieure agronome, et Thomas, ébéniste) en novembre 2019 après une étude d'environ 8/10 mois.

Le projet a pu aboutir notamment grâce à l'encadrement par une Fabrique d'Utilité Sociale locale (structure incubatrice de projets) composée d'acteurs privés et publics. Ce soutien a permis d'accéder aux bons contacts pour démarrer, notamment concernant les financements, mais aussi par des apports d'expériences et regards croisés utiles.

La structure a commencé en résidence dans un lieu artistique car ils n'avaient pas de lieu. Puis la commune de Jarville leur a donné accès à un entrepôt de 1000 M². Mais il n'y avait pas d'eau ni d'électricité ! Aujourd'hui la problématique du foncier est stabilisée et notamment car ces 1000M² sont inclus dans un plus grand ensemble de 5 000M² avec un projet régional de Cité de l'Artisanat.

Les fondateurs ont obtenu des subventions de tous les étages des structures publiques (état, région, métropole...) depuis le début.

Ils travaillent en réseau avec partenaires du territoire : groupement associatif acteurs de la transition, coopérative des entreprises et artisans de la transitions. La dynamique réseau liée à l'insertion est très développée, avec un fort esprit de solidarité (exemple : mise à disposition d'1 salarié pendant 1 an gratuitement).

Ils sont en ce moment très sollicités pour partager leur retour d'expérience auprès d'acteurs régionaux.

Succès : l'ensemble des objectifs aux niveaux économiques, sociaux et environnementaux ont été atteints, avec une grande confiance des partenaires privés et publics.

Difficultés : les 2 gros enjeux sont le foncier et les financements. Si l'entrepôt fait partie d'un ensemble dynamique, le loyer reste lourd à supporter et il y a encore de gros travaux à réaliser notamment pour ouvrir au public. Ce qui amène naturellement aux financements et à l'équilibre économique. Mais le statut d'ACT permet d'avoir accès à beaucoup de soutien.

ROLE DES COLLECTIVITÉS :

Aide financière : aides à tous les étages des structures publiques (état, région, métropole...)

Aide foncier : commune de Jarville qui a donné accès à un entrepôt mais pas d'eau ni électricité. Actuellement loyer au prix de marché, donc élevé.

Aide en communication : Les équipes de la collectivité sont fortement impliquées. Par exemple La Benne à Idées a accueilli la rencontre annuelle du conseil départemental, et récemment le Président de la Métropole. Cela permet de se faire connaître et d'entretenir de bonnes relations.

CHIFFRES CLÉS :

1000 m² de local

12 salariés (bientôt 16), dont
8 en insertion

20 bénévoles

500 K€ Budget 2021

Partie 2 – Le plan d’actions de la collectivité

Le diagnostic présenté en première partie a montré des besoins forts en matière de réemploi et de réparation. Bien que certaines politiques aient déjà été engagées, les dynamiques du territoire gagneraient à être stimulées par une politique plus volontariste et structurée. C’est l’objet de cette seconde partie.

I. Les grandes orientations de la collectivité

Avant d’entrer dans le détail des actions choisies, la communauté d’agglomération d’Epernay a souhaité se doter d’un cadre stratégique portant sur le réemploi et la réparation, secteurs prioritaires de l’économie circulaire. Ce cadre a vocation à perdurer, tandis que les actions sont susceptibles d’évoluer au fil des opportunités et des changements de contexte. Ce cadre stratégique tient en quatre axes, discutés et validés par les élu-e-s, présentés ici.

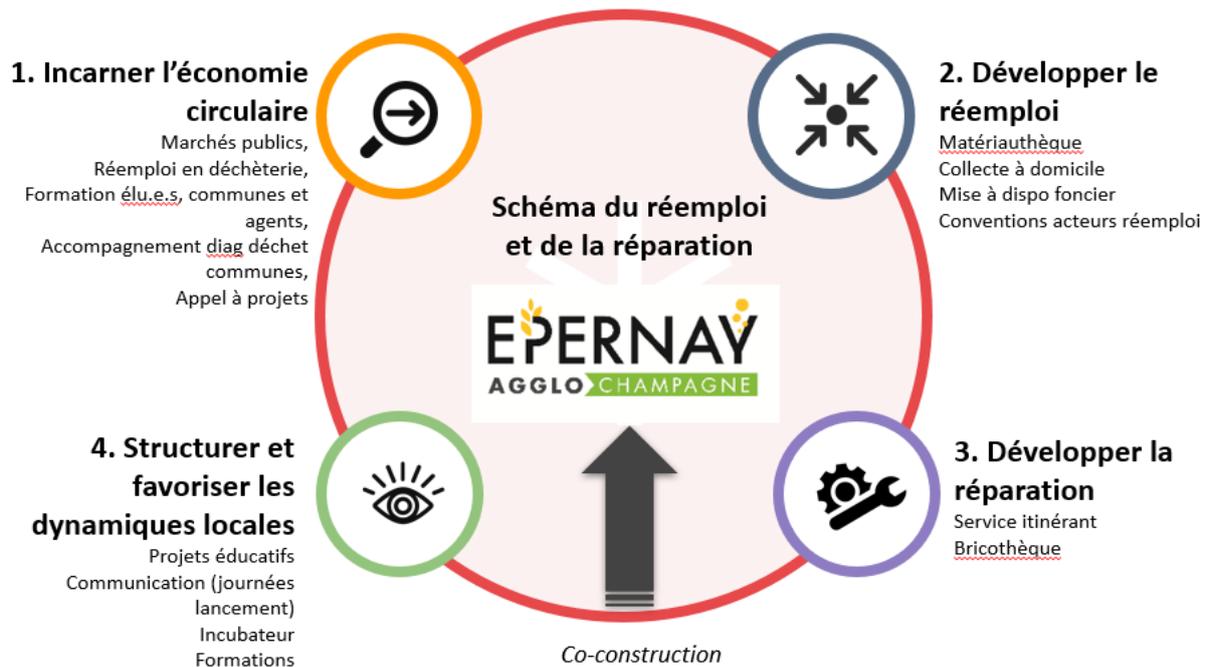
Incarner l’économie circulaire constitue la première orientation du schéma car il est essentiel de s’appliquer à soi-même les préceptes avant de les porter auprès des acteurs du territoire. Relativement classique dans les stratégies publiques de transition, cette orientation permet de remettre la collectivité, avec l’ensemble de ses compétences, en cohérence avec l’objectif de développer le réemploi et la réparation. C’est donc dans cette partie que se retrouveront les achats de la collectivité, mais aussi les politiques initiées dans le cadre des lieux gérés par la collectivité, sans oublier l’action à mener en direction des communes.

Structurer les dynamiques locales de réemploi et de réparation constitue la deuxième orientation mise en avant par la CA d’Epernay. Elle permet de dégager les modes d’actions transversales en faveur de ces activités, en créant un « terreau favorable » au déploiement d’initiatives à potentiel, notamment celles qui croisent le réemploi et la réparation. On trouve ici un positionnement affirmé de la collectivité pour montrer qu’Epernay doit être un territoire pionnier et une terre d’accueil pour tout porteur de projet. Par une action de valorisation des démarches, de formation d’acteurs ou la mise en place d’infrastructures favorables, la collectivité entend créer les conditions pour le développement de ces activités.

Développer le réemploi complète ces premières orientations avec un affichage plus ciblé sur le réemploi, qui présente des particularités qui ne se retrouvent pas nécessairement dans la réparation (stockage, vente, prédominance de l’insertion...). La collectivité entend ainsi augmenter ses performances de prévention des déchets en impulsant de nouvelles briques de services favorables aux acteurs du réemploi, tous gisements confondus. La mise en place d’un nouveau pôle déchets orienté en faveur du réemploi s’articule avec cette orientation.

Développer la réparation constitue le pendant de la troisième orientation pour apporter des actions spécifiques en faveur du secteur de la réparation. Malgré les tendances de consommation favorables et les incitations législatives, le secteur manque en effet d’impulsions et de visibilité. L’objectif est de rendre la réparation accessible aux habitants de l’agglomération, y compris dans la capacité qu’ils auront à réparer eux-mêmes leurs produits.

Le schéma du réemploi et de la réparation peut donc se présenter comme suit, sous la forme d’un cercle où chaque orientation est reliée aux autres, dans une dynamique d’économie circulaire plus générale :



II. Les scénarios possibles et choisis

Dans le cadre de ces orientations, de nombreuses actions pourraient être menées. Cependant, se doter d'un cadre stratégique d'action revient à devoir choisir ses priorités. En effet, il est indispensable de structurer l'action à partir de priorités claires et partagées, dans un nombre réduit pour pouvoir être menées avec des moyens par nature limités.

Un travail de priorisation a donc été mené par la collaboration de trois types d'acteurs :

- Auxilia, qui a structuré les pistes d'actions et proposé un cadre d'analyse
- Les acteurs du territoire, qui les ont priorisées lors d'un atelier dédié
- Le Comité de pilotage, chargé de valider et de définir un niveau d'ambition possible.

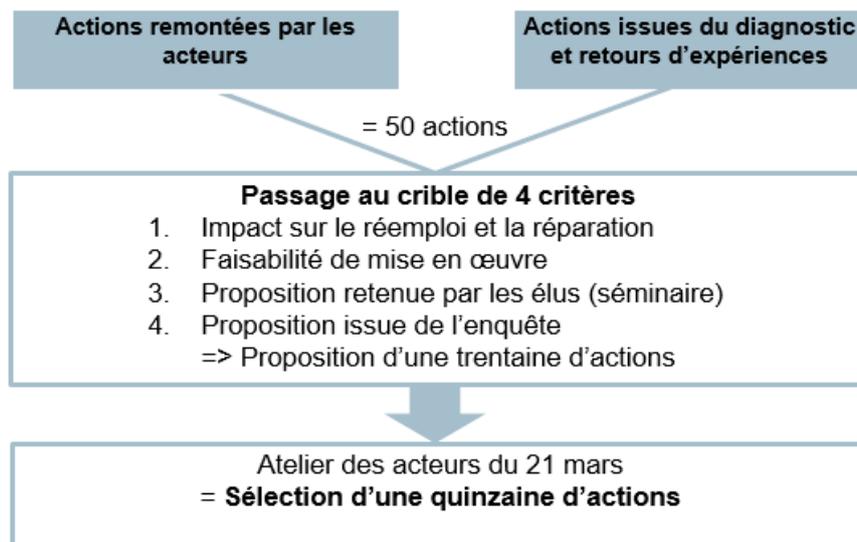
Les pistes d'actions ont largement été issues des propositions portées par les acteurs, car il s'agit d'une condition du succès des démarches d'économie circulaire. Certains retours d'expérience ont été mobilisés en appont, dans la mesure où des expériences réussies sur d'autres territoires doivent pouvoir inspirer la CA d'Epernay.

Pour Auxilia, il est important de passer les pistes d'actions au crible de plusieurs critères :

1. Quel sera leur impact sur le réemploi et la réparation ? S'agira-t-il d'une action qui permettra d'éviter de forts tonnages ou de modifier en profondeur les comportements ?
2. Quelle est la faisabilité de la mise en œuvre de cette action, tant sur le plan humain que financier, en présupposant que les moyens de la collectivité ne sont pas extensibles ?

3. En quoi cette action est-elle validée, dans son principe, par les élus concernés ? Un séminaire d'élus a, en effet, permis aux élus de choisir leurs actions à prioriser.
4. Dans quelle mesure cette action a-t-elle été portée par un acteur du territoire lors de l'enquête réalisée ?

Le schéma ci-dessous récapitule ce mécanisme de priorisation, en montrant que c'est le dernier atelier avec les acteurs qui a permis de sélectionner la quinzaine d'actions retenues au final.



Un dernier temps stratégique était nécessaire pour aboutir à un plan d'actions validé et partagé : quel niveau d'ambition souhaite porter la collectivité ? En effet, porter une quinzaine d'actions sur le réemploi et la réparation peut sembler beaucoup pour une collectivité comme la CA d'Epernay, qui dispose de moyens humains et financiers limités.

Ainsi, divers scénarios ont été portés auprès du Comité de pilotage :

- **Scénario minimum** : dans ce scénario, la collectivité décide de ne garder que les priorités les plus importantes et souhaite ne pas accroître les moyens mis à disposition du réemploi et de la réparation.
- **Scénario intermédiaire** : dans ce scénario, la collectivité souhaite affirmer un positionnement réel en faveur du réemploi et de la réparation, en accroissant ses capacités d'actions, mais de manière prudente pour rester certaine de pouvoir les mettre en œuvre.
- **Scénario ambitieux** : dans ce dernier scénario, la collectivité affirme une priorité nette pour le réemploi et la réparation et s'en donne les moyens. Elle retient donc l'ensemble des actions portées dans les étapes précédentes.

Une vision d'ensemble de ces scénarios résume ici le champ des possibles, avec les exemples d'actions allant avec chacun des scénarios.

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
AXE 1 Exemplarité	1. Achats responsables 2. Espaces réemploi	Les 8 premières actions, + Appel à projets	12 premières actions, + Appui aux communes
AXE 2 Réemploi	3. Conventions acteurs réemploi 4. Mobilisation foncier	+ Matériauthèque	+ Collecte à domicile
AXE 3 Réparation	5. Service de réparation itinérant 6. Bricothèque	+ Fab Lab	+ Chèque réparation
AXE 4 Structuration	7. Communication 8. Projets éducatifs	+ Formation aux métiers	+ Incubateur

Le Comité de pilotage s'est réuni le 28 mars 2023 pour statuer sur ces scénarios. Convaincu de la pertinence des actions portées, il s'est prononcé en faveur d'un scénario ambitieux.

Deux réserves ont cependant été actées : d'une part, la collectivité se réserve la possibilité de ne pas mener une ou deux actions jugées insuffisamment matures. Cela explique que le plan d'actions en fin de livrable ne contienne pas toutes les actions ci-dessus (le chèque réparation en particulier). D'autre part, il est possible que certaines actions soient décalées dans le temps, dans la mesure où il s'agit d'un schéma à horizon 2030.

III. Les actions retenues (fiches actions) :

Action n°1 : Intégrer des critères ambitieux sur le réemploi et la réparation dans les achats publics, et remettre en circulation les équipements non utilisés par la collectivité		
Porteur :	Partenaires :	Public visé :
CA Epernay	La Région, l'ADEME, les communes	Les entreprises prestataires de la collectivité, les communes
<p>Contexte et objectifs de l'action :</p> <p>Les achats publics représentent une part importante de l'exemplarité que doit avoir une collectivité sur l'économie circulaire, et de l'effet d'entraînement qu'elle peut engager sur son territoire. Les achats publics représentent ainsi 10% du PIB français ce qui constitue un levier d'action important. Les achats publics concernent les fournitures, équipements, mais également les services, les projets de construction et l'approvisionnement en denrées alimentaires. Il s'agit donc pour la collectivité de s'engager dans diverses actions concourant à la mise en place d'une stratégie d'achat mettant en avant le réemploi et la réparation et d'intégrer, plus généralement, dans tous ces achats une dimension sociale et environnementale. La collectivité peut ainsi mettre en place une charte de bonnes pratiques à faire signer par les différentes communes et sur laquelle communiquer, intégrer la mise en place d'un critère de développement durable de 10% pour l'ensemble de ses marchés, mais également des actions de sourcing, de définition d'objets du marché adaptés, de spécifications techniques, de conditions d'exécution et de pondération limitée du critère prix. Divers guides renseignent sur ces dimensions (notamment « La clause verte »). Cette action, comme la majorité de celles qui seront présentées ci-dessous, doit s'accompagner de pédagogie auprès de l'ensemble des agents et élu.e.s, notamment dans les communes, afin de faire comprendre l'intérêt de la démarche, et son inscription dans un cadre réglementaire.</p> <p>De plus, lorsque des objets ou équipements appartenant à la collectivité ne sont plus utilisés, celle-ci peut les remettre en circulation selon différentes modalités juridiques (sortie de l'inventaire public) afin d'en faire don ou bien de les vendre à bas prix à des habitants/collectifs du territoire.</p>		
<p>Etapes de mise en œuvre :</p> <p>1/ Elaboration d'une charte des achats publics responsables, mettant notamment en avant le réemploi et la réparation, et adoption de la charte par la collectivité.</p> <p>2/ Adhérer à un réseau sur la commande publique responsable et sensibiliser les services juridiques en interne.</p> <p>3/ Développement d'exutoires pour le matériel public en fin de vie (don aux agents, partenariats avec structures de l'ESS...).</p> <p>4/ Application de spécifications techniques environnementales (ou critères) au sein de l'agglomération pour les marchés les plus importants.</p> <p>5/Organisation de sessions de promotion de la charte des achats durables à destination des communes (avec exemples de critères par typologie d'achats).</p> <p>6/ Systématisation à l'ensemble des marchés publics et appui aux communes afin de l'étendre à l'ensemble des collectivités infra.</p>		<p>Calendrier :</p> <p>Étapes 1 et 2 : 4ème trimestre 2023</p> <p>Étape 3 et 4 : 1er trimestre 2024</p> <p>Étape 5 : 2ème trimestre 2024</p> <p>Étape 6 : mi 2024</p>
<p>Analyse économique :</p> <p>Moyens humains au sein de la direction des achats pour la coordination, la formation, et la sensibilisation sur les achats responsables. Estimation : +0,1 ETP.</p> <p>Communication interne : note interne diffusée à tous les services</p> <p>Communication externe : Communiqué de presse</p>		

Indicateurs d'évaluation et de suivi :

1. Rédaction et adoption de la charte
2. Pourcentage des achats comprenant des spécifications techniques et des critères environnementaux en matière de réemploi et de réparation
3. Nombre de communes sensibilisées
4. Nombre de signataires de la charte des bonnes pratiques

Action n°2 : Créer des espaces de réemploi en déchèterie

Porteur : Direction Prévention et Gestion des déchets agglomération Epernay	Partenaires : Les éco organismes Les structures de l'économie sociale et solidaire	Public visé : Particuliers
---	--	--------------------------------------

Contexte et objectifs de l'action :

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe **7 objectifs** en matière de prévention des déchets **dont 1 en matière de réemploi et réutilisation.**

➔ Augmenter le réemploi et la réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à **5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030** (loi anti-gaspillage – article 4)

Afin de planifier l'atteinte de cet objectif le nouveau **plan national de prévention 2021-2027 (PNP)** fixe 5 axes et 47 mesures dont **l'axe 3 : développer le réemploi et la réutilisation** avec pour **indicateurs** de suivi la **quantité de produits ménagers faisant l'objet de réutilisation/réemploi.**

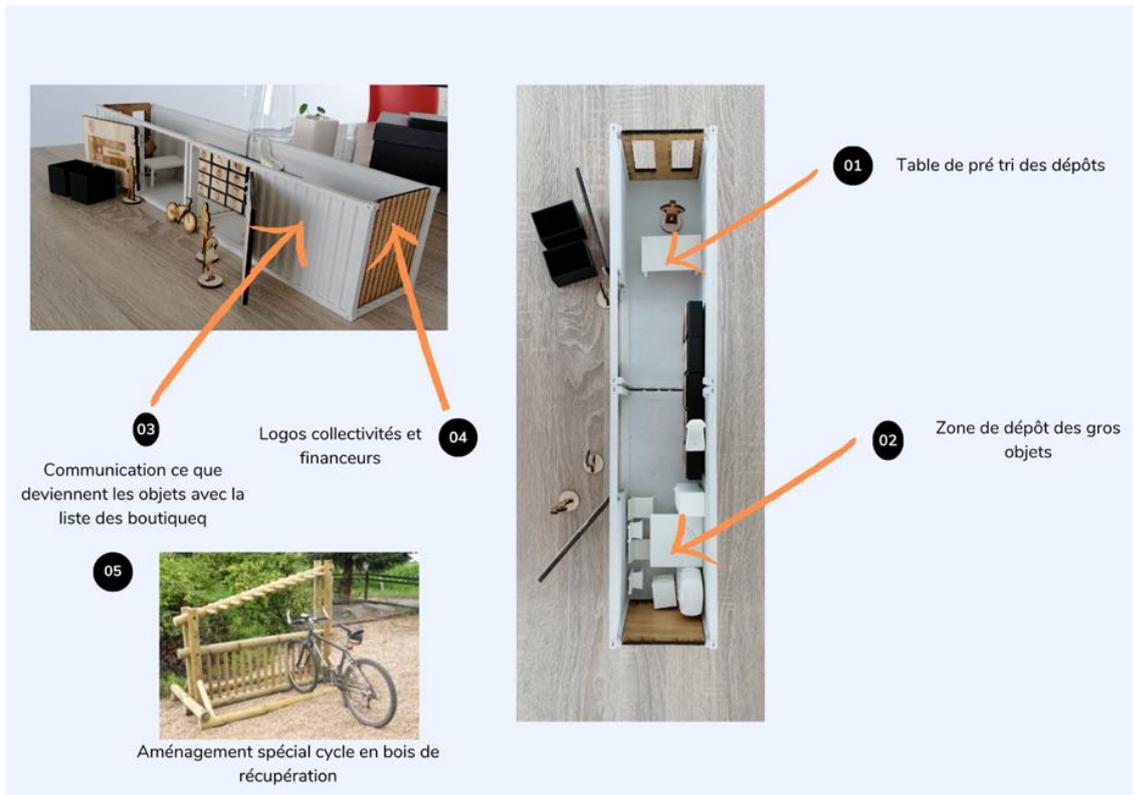
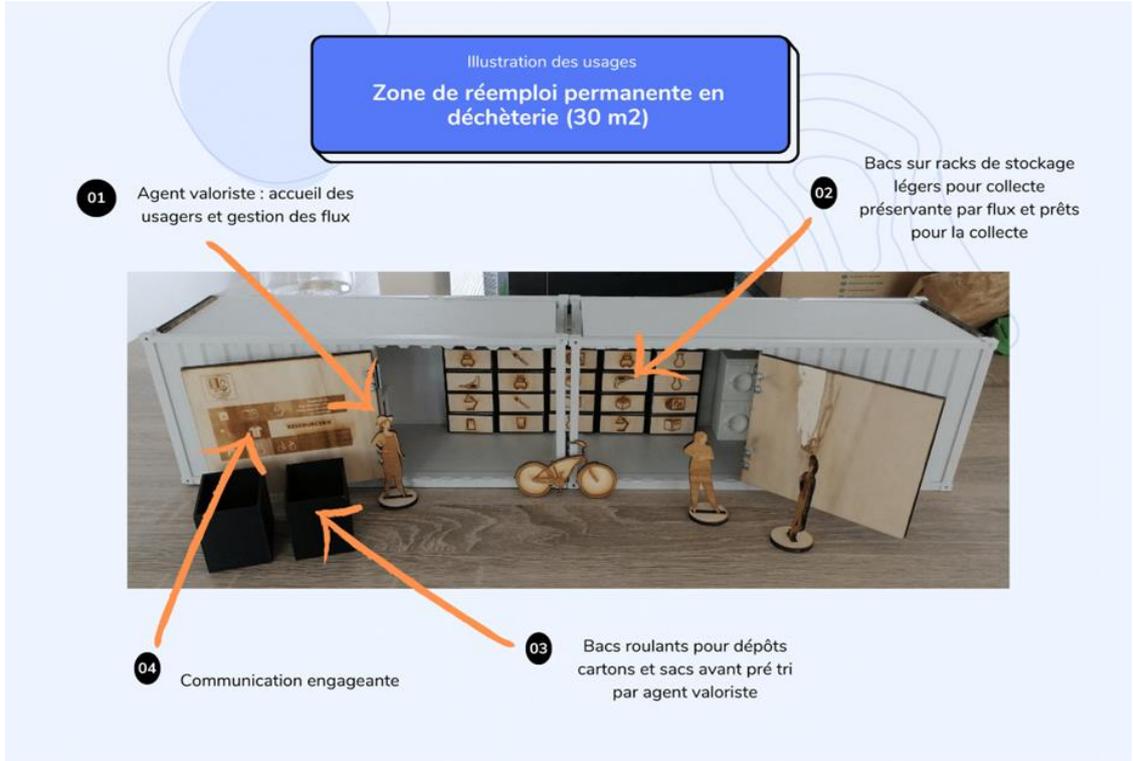
Pour atteindre cet objectif de 5% le PNP précise les mesures à mettre en place dont la 3.2, *Faciliter la mise à disposition de gisement pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les associations* se déclinant par **la mesure 3.2.1 : Installer des zones de réemploi dans les déchèteries.**

« Cette mesure vise à installer des zones de dépôts pour les produits destinés à être réemployés dans les déchèteries et permettre aux acteurs de l'ESS d'utiliser les déchèteries comme lieux de récupération de ces objets usagés. La loi AGEC dispose que les collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la collecte et le traitement des déchets des ménages permettent, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables.

La loi AGEC prévoit également que les déchèteries soient tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés » (source : Plan national de prévention des déchets 2021-2027 – Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).

Les flux concernés en priorité sont ceux entrant dans une filière à REP. Cela induit que chaque filière a défini ses besoins en surface. Donc concernant la taille de la zone de réemploi et sa capacité à stocker les différents flux de bien de consommation courante, la capacité minimum que nous conseillons est de 15 m² (conteneur 20 pieds) et la capacité idéale de 30 m² (conteneur 40 pieds) ce qui sera plus fonctionnel pour isoler les différents flux en amont.

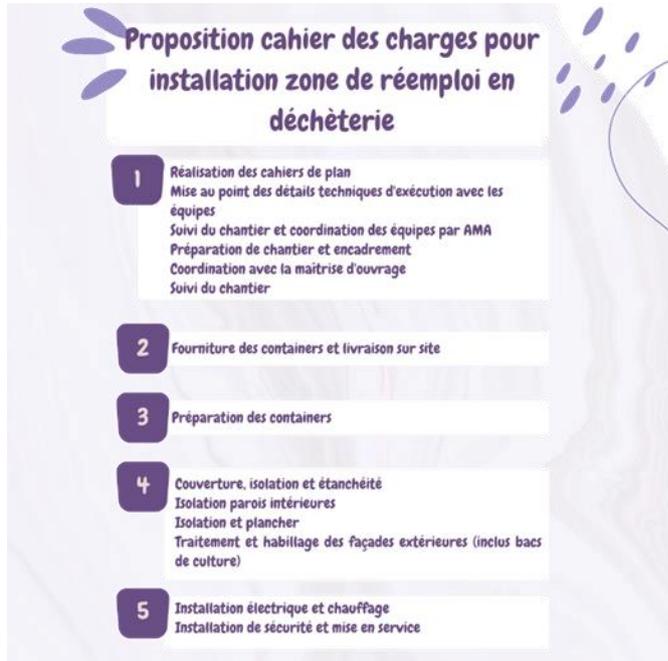
Ci-dessous une illustration maquette de 30 m².



L'objectif est donc de mettre en place ces zones de réemploi sur les 3 déchèteries le plus tôt possible afin d'atteindre sur votre territoire les 5 % de réemploi. Sur la déchèterie de Pierry il faudra dans un premier temps (en attendant la construction de la nouvelle déchèterie) installer un conteneur 20 pieds plus simple et transmettre le besoin final au BE en charge de l'AMO.

Etapes de mise en œuvre :

1/Rédaction d'un cahier des charges MOE et consultation



2/Définir la communication à mettre en place

3/Définir le cadre juridique de la gestion des zones réemploi (convention avec une structure de l'ESS ou gestion par les agents de déchèterie)

4/Prendre contact avec les EO de chaque filière pour percevoir les soutiens liés à la mise en place des ZRP.

Calendrier :

Etape 1 : troisième trimestre 2023

Etape 2-3-4 : premier trimestre 2024

Analyse économique :

Investissements : 15.000 €/HT par conteneur soit 30.000 €/HT total (hors projet neuf Pierry)

Coûts de fonctionnement : un peu de fluide (électricité) pour le chauffage et l'éclairage.

Moyens humains : 1 agent valoriste/ DCT du partenaire ESS – mis à disposition par le partenaire (il faudra définir la plage de présence).

Autres éléments du modèle économique : Soutiens des éco organismes à la mise en place des ZRP. Les soutiens sont par filières et sont cumulables. En l'état des soutiens validé à ce jour enveloppe de 1.400 €/an/DCT. Nous attendons encore le montant des soutiens pour la filière DEA et TLC car les agréments sont en cours de renouvellement.

Dont amortissement d'une ZRP sur 10 ans (sans compter le coût évité déchet ultime).

Indicateurs d'évaluation et de suivi :

1. Quantité de produits ménagers faisant l'objet de réutilisation/réemploi
2. Nombre de déchèteries disposant de zones de réemploi

Action n°3 : Former les communes, les agents, et les élu.e.s

Porteur : L'agglomération d'Epernay	Partenaires : Organismes de formation, Région, ADEME	Public visé : Elu.e.s et agents de l'agglomération et des communes
Contexte et objectifs de l'action : <p>La formation aux enjeux de l'économie circulaire, et notamment du réemploi et de la réparation, est un enjeu majeur au sein des collectivités afin que toutes et tous, élu.e.s comme agents, puissent s'approprier ces notions parfois complexes, mais qui visent à développer de façon systémique sur un territoire de nouvelles manières de produire et de consommer. En 2022, un certain nombre d'élu.e.s et d'agents ont participé à un premier séminaire sensibilisation/action autour du réemploi et de la réparation et des modalités d'actions sur ces sujets sur le territoire. Il s'agit dans cette action d'élargir ces temps de formation à l'ensemble des élu.e.s et agents de l'agglomération d'Epernay et des communes du territoire. Cette nécessité est également ressortie dans les résultats de l'enquête réalisée auprès des communes. Former ces dernières est en effet indispensable pour créer une culture commune autour des notions d'économie circulaire dont font partie le réemploi et la réparation et favoriser ainsi la mise en place d'actions dans toutes les compétences des collectivités. Des formations spécifiques sur ces sujets peuvent ainsi être intégrées au plan de formation de la collectivité (voir partie III). Ces formations pourront être organisées en interne ou bien par des prestataires externes, y compris sous des formats ludiques (fresque de l'économie circulaire...).</p>		
Etapes de mise en œuvre : <p>1/ Inscrire des formations en lien avec le réemploi et la réparation, et plus largement l'économie circulaire dans le plan de formation de l'agglomération. 2/ Communiquer sur des formations et inciter les agents et élu.e.s à les suivre. 3/ Renouveler et adapter le catalogue lors des années suivantes.</p>	Calendrier : <p><u>Etape 1</u> : 2ème semestre 2023 <u>Etape 2</u> : 2ème semestre 2023, 2024 <u>Etape 3</u> : 2025, 2026</p>	
Analyse économique : <p>Moyens humains et financiers pour les personnes en charge des formations, le service communication et le service RH (coordination, organisation, communication, etc.). Estimation : +0,1 ETP. Communication : diffusion des plannings de formation</p>		
Indicateurs d'évaluation et de suivi : <ol style="list-style-type: none">1. Nombre de formations proposées par an2. Nombre d'agents formés3. Nombre d'élu.e.s formé.e.s		

Action n°4 : Accompagner les communes pour réaliser un diagnostic déchet

Porteur : L'agglomération d'Epervay	Partenaires : Prestataire diagnostic déchets	Public visé : Elus et technicien des 40 communes
---	--	--

Contexte et objectifs de l'action :

Lors de l'enquête auprès des communes concernant la trajectoire de leurs déchets et le lien avec le réemploi, 40 % des répondants ont déclaré vouloir être accompagnés pour un diagnostic déchets.

En effet, il semble qu'avant d'envisager la trajectoire des déchets ils ont besoin de savoir de quels types de déchets on parle, d'éclaircir la différenciation entre recyclage et réemploi.

Cette action est à réaliser après l'action n°3 qui est la formation.

Objectifs de l'action

- Visualiser la **quantité** et les **types de déchets** produits ;
- Identifier les **coûts de gestion** de déchets ;
- Déterminer les **solutions de valorisation** de déchets les plus adaptées.

Ces informations permettent à la commune de **mieux comprendre sa gestion des déchets**. Elle peut ainsi **identifier** plus précisément les déchets qu'elle produit, comment les **valoriser** au mieux, et par la suite **établir un plan d'actions** pour améliorer sa gestion de déchets et optimiser son budget attribué.

Etapes de mise en œuvre :

1. Diagnostic environnemental

La première étape du diagnostic déchets est l'analyse environnementale. Elle consiste dans un premier temps à analyser quels types de déchets produit la commune.

Dans un deuxième temps, la collectivité doit évaluer la quantité de déchets produits afin d'adapter ses équipements de collecte.

En connaissant la nature des déchets produits et leur quantité, définir des solutions devient possible. Il convient de déterminer quelles sont les solutions de valorisation, de recyclage ou de réutilisation des déchets réalisables.

2. Diagnostic financier

La deuxième étape du diagnostic déchets est l'**analyse financière**. Cette étape a pour objectif **d'optimiser le budget attribué à la gestion des déchets**. Pour cela, la commune doit dans un premier temps identifier les principales activités qui génèrent des déchets dans son ou ses établissements.

Dans un second temps, la collectivité doit **analyser sa politique déchets actuellement en place**. Pour ce faire, la commune peut reprendre les suivis de collecte de déchets de ses prestataires, ainsi que répertorier les équipements de collecte sur son site. Cette étape permet **d'analyser le budget actuel** de gestion de déchets, et de mieux identifier où sont **les investissements principaux**.

Grâce à l'analyse des activités générant le plus de déchets et l'analyse de la politique déchets actuelle, la commune peut établir un plan d'actions chiffré afin de mieux établir son budget de gestion des déchets.

3. Mise en place du plan d'actions

La dernière étape du diagnostic déchets est la **mise en place des actions**. Suite au diagnostic environnemental et au diagnostic financier, la commune peut définir des premières actions afin **d'améliorer sa gestion de déchets**.

Calendrier :

Etape 1 : 1^{er} trimestre 2024

Etape 2 : 2^{ème} trimestre 2024

Etape 3 : 2^{ème} trimestre 2024

Analyse économique :

Foncier : NC

Coûts de fonctionnement :

Marché de prestations services pour diagnostic des 40 communes. Évaluation à 1 jour pour les 3 étapes pour 39 communes et 8 jours pour les 3 étapes pour 8 services différents pour Epernay soit 47 jours prestés à 800 € HTVA/jour soit une enveloppe marché de 37.600 € HTVA.

OU

Former un agent de l'agglomération à la réalisation de ces diagnostics afin que la réalisation se fasse en interne.

Moyens humains : ceux du prestataire ou 0.5 ETP

Autres éléments du modèle économique :

- Rédaction et suivi du marché. Estimation 0.1 ETP
- Envisager un financement de chaque commune sur leur budget propre.

Indicateurs d'évaluation et de suivi :

1. Nombre de communes ayant fait appel au diagnostic
2. Nombre de plan d'action élaboré
3. Tableau de suivi des tonnages pour mettre en avant la réduction

Action n°5 : Lancer un AAP pour accompagner 5 acteurs du réemploi et de la réparation dans le développement de leur projet

<p>Porteur : Service développement économique de l'agglomération</p>	<p>Partenaires : CMA, CCI, ADEME, Région</p>	<p>Public visé : Entreprises, associations, particuliers</p>
<p>Contexte et objectifs de l'action : Le diagnostic des acteurs mené sur l'agglomération d'Eprenay a révélé que le modèle économique des acteurs du réemploi et de la réparation du territoire n'était pas toujours pérenne, ce qui limite le développement de certaines activités. Pour pallier cette lacune du territoire, une action volontariste est nécessaire. Aujourd'hui, les initiatives existantes sont parfois soutenues par l'agglomération d'Eprenay, mais sans lisibilité sur le sujet du réemploi et la réparation, dans la mesure où elles s'inscrivent dans les dispositifs économiques de droit commun. Une mise en lumière des initiatives (valorisation) et un soutien financier mais également organisationnel (incitation) sont nécessaires pour renforcer les dynamiques privées en matière de réemploi et de réparation sur le territoire. Au-delà des acteurs existants, cet AAP aurait pour but de faire émerger de nouveaux porteurs de projet, qui ne sont aujourd'hui pas forcément identifiés comme tels par la collectivité. C'est pourquoi il est intéressant de lancer un appel à projets afin d'accompagner tous les ans 5 acteurs du réemploi et de la réparation dans le développement de leur projet. Ce type de dispositif, expérimenté avec succès sur de nombreux territoires, permet non seulement de donner un coup de pouce aux acteurs, mais également de « donner envie » et de rendre visibles des activités de réemploi/réparation qui apportent des effets positifs au territoire (réduction des déchets, coopérations, préservation des ressources...). Accompagner le développement de nouvelles initiatives permettrait également de proposer un maillage territorial de solutions de réemploi et de réparation pour l'ensemble des habitants du territoire, à la fois dans les centralités urbaines et les zones plus rurales.</p>		
<p>Etapes de mise en œuvre : 1/ Définition du périmètre et des critères d'intervention de l'appel à projets, en fonction des autres fiches actions du schéma (par exemple le premier AAP pourrait concerner un accompagnement à la structuration collective des acteurs du réemploi et de la réparation ou encore la gestion de l'espace réemploi en déchèterie). Ensuite, validation d'un budget, et du cahier des charges de l'AAP, comprenant les engagements des différentes parties-prenantes. 2/ Expérimentation d'un appel à projets annuel, doté de moyens de soutien financier par projet. Animation, diffusion de l'AAP et analyse des candidatures. 3/ Adaptation de l'appel à projets avec une évolution des thématique et suivi.</p>	<p>Calendrier : <u>Etape 1</u> : 1er semestre 2024 <u>Etape 2</u> : 2ème semestre 2024 <u>Etape 3</u> : 2025</p>	
<p>Analyse économique : <u>Foncier :</u> Il serait intéressant que le premier AAP permette la location d'une boutique test à loyer réduit. Plus généralement, les moyens fonciers sont ce qui manque le plus aux acteurs du réemploi et de la réparation à ce jour, il sera donc nécessaire de les accompagner sur le sujet grâce à l'appel à projets. <u>Coûts de fonctionnement :</u> Enveloppe de 25 000€ annuels, qui peuvent partiellement venir d'une redirection de la part d'autres dispositifs <u>Moyens humains :</u> Mise en place et suivi d'un appel à projets. Estimation : 0,1 ETP.</p>		
<p>Indicateurs d'évaluation et de suivi :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lancement d'un appel à projets 2. Nombre et qualité des candidatures 3. Nombre de projets accompagnés 		

Action n°6 : Créer une matériauthèque pour les particuliers et les professionnels

Porteur : Récup' R Emmaüs	Partenaires : A déterminer en fonction de la concertation des acteurs spécifiquement sur ce projet (acteurs ESS) ADEME, Région, Bailleurs sociaux, CAPEB et éco organismes	Public visé : Entreprises, Bailleurs sociaux, Habitant.e.s de l'agglomération d'Epernay
--	---	---

Contexte et objectifs de l'action :

La mise en œuvre de la REP matériaux du bâtiment va contraindre à la prise en compte du réemploi non seulement lors de déconstruction (diagnostic PEMD) mais également lors de l'usage de matériaux issus du réemploi dans la construction.

De plus, lors de l'analyse en déchèterie du potentiel de réemploi, les matériaux constituaient 12 % du gisement. Ce gisement est aujourd'hui dirigé vers l'enfouissement.

Objectifs de l'action

- Créer un espace de captation des gisements en déchèterie (lien avec le projet de nouvelle déchèterie)
- Créer un espace de vente pour ces matériaux
- Coopérer avec les bailleurs sociaux lors des réhabilitations de bâtiments.

Etapes de mise en œuvre :

1. Mettre en place une concertation entre les acteurs du réemploi afin de mieux comprendre sur quelle typologie de gisements se positionne chacun (minimum 5 ateliers si plusieurs acteurs)
2. Déterminer la logistique et la mise en œuvre de la récupération, du traitement et de la vente de ces gisements (étude technico-économique)
3. Déterminer les moyens alloués par chacun et le type de conventionnement à mettre en place

Calendrier :

Etape 1 : 1^{er} semestre 2024
Etape 2 : 2^{ème} semestre 2024
Etape 3 : 2^{ème} semestre 2024

Analyse économique :

Foncier : devra être déterminé par l'étude technico-économique car dépendra du gisement potentiel multi cible. A titre indicatif, pour 1.000 tonnes prévoir une surface couverte de 2.000 m².

Coûts de fonctionnement : Etude technico économique 10-15 k€

Moyens humains : rédaction et suivi de l'étude – 0.1 ETP

Autres éléments du modèle économique :

Financement de l'étude à 70 % par l'Ademe et la Région

Demander aux acteurs de l'ESS qui souhaitent développer le projet une participation au financement de l'étude.

Indicateurs d'évaluation et de suivi :

1. Nombre de réunions de concertation acteurs
2. Élaboration d'une étude
3. Mise en œuvre ou pas du projet

Action n°7 : Développer la collecte à domicile en vue du réemploi**Porteur :**

Emmaüs
Récup'R
Au soutien Marnais

Partenaires :

L'agglomération d'Épernay
Les CCAS

Public visé :

Habitant.e.s de l'agglomération
d'Épernay éloigné.e.s du pôle
urbain

Contexte et objectifs de l'action :

Il s'agit à travers cette action de développer la collecte en vue du réemploi en organisant des collectes en porte à porte via des rendez-vous pour les particuliers. Cette action ciblerait notamment les particuliers sans moyens de transports individuels ou ne pouvant pas transporter des objets jusqu'à une structure de récupération.
Objectif : éviter le passage par la déchèterie.

Étapes de mise en œuvre :

1. Identifier un prestataire
2. Évaluer les objectifs attendus en termes de nombre de rendez-vous et taux de réemploi
3. Rédiger un marché de collecte sur RDV en vue de réemploi ou une convention d'objectif
4. Mettre en place les tournées de ramassage
5. Ajuster le dispositif après un test sur quelques mois

Calendrier :

Étape 1 : 1^{er} semestre 2024

Étape 2 : 2^{ème} semestre 2024

Étape 3 et 4 : 2^{ème} semestre 2024

Étape 5 : 1^{er} trimestre 2025

Analyse économique :

Foncier : NC

Coûts de fonctionnement : À évaluer en fonction des objectifs fixés. A titre de repère une enveloppe annuelle de 25 k€ correspondant à 1 ETP semble adapté. Cependant il faudra valider cela avec le prestataire.

Moyens humains : Rédaction et suivi du marché – 0.1 ETP

Indicateurs d'évaluation et de suivi :

1. Mise en place du marché
2. Tonnages collectés et réutilisés
3. Nombre de rendez vous

Action n°8 : Mettre à disposition des bâtiments / espaces partagés pour les structures du réemploi et de la réparation sur le territoire

Porteur : Agglomération d'Épernay	Partenaires : Emmaüs Récup'R Soutien Marnais Association de quartier Dr Vélo	Public visé : Structure de l'ESS Artisans Citoyens
---	--	--

Contexte et objectifs de l'action :

Les acteurs du réemploi et de la réparation font face sur le territoire à un problème d'accès au foncier, ce qui restreint leurs activités. Un espace partagé pourrait être mise à disposition de ces acteurs afin de faciliter la vente et la réparation. On pourrait définir cet ou ces endroits comme des Tiers-Lieux du territoire c'est-à-dire des espaces où le travail se mélange à d'autres aspects de la vie en collectif (définition de la coopérative tiers lieux).

Concrètement cela permettrait d'avoir au sein d'une même site une hybridation des pratiques :

- Formation (lien avec l'action n°15)
- Ressourcerie commune
- Galerie d'exposition
- Ateliers d'auto-réparation et/ou réparation
- Lieu relais AMAP (ou autres)
- Etc.

Un partage des ressources serait alors possible que ce soit sur un programme global d'animation, de sensibilisation multi cibles ou de matériel ou encore des conventions avec des entreprises pour une approche multi-flux.

Objectif

Mailler le territoire de l'agglomération avec un site permanent à Épernay et des sites saisonniers sur les autres communes.

<p>Etapes de mise en œuvre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir les besoins concrets de cet espace afin de pouvoir faire une demande d'aide auprès de la Région dans le cadre du dispositif « Grand Est Initiatives Territoriales » avec des ateliers de concertation des acteurs. 2. Mettre à disposition des acteurs de façon temporaire les cellules vacantes sur le territoire, ce qui permettrait de revitaliser les centres-bourgs (ex : boutique de réemploi éphémère de 2 mois pour tester l'activité) ET un site fixe sur Epernay. 3. La collectivité peut se porter acquéreur de locaux puis les louer à loyer modéré aux acteurs, avec un plan de financement sur 20 ans. 4. Etablissement d'un programme pluriannuel sur 3 ans dans un premier temps et sur 5 ans après. 	<p>Calendrier :</p> <p><u>Etape 1</u> : 1^{er} semestre 2024 <u>Etape 2</u> : 4^{ème} trimestre 2024 <u>Etape 3 et 4</u> : 1^{er} semestre 2025</p>
<p>Analyse économique :</p> <p><u>Foncier</u> : Estimation de 500 m2 pour le site Epernay et dans les communes pour des occupations temporaires entre 250 et 400 m2 (à consolider lors d'une étude spécifique en fonction des positionnements issus de la concertation).</p> <p><u>Coûts de fonctionnement</u> :</p> <p>Accompagnement par un prestataire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Réaliser une étude complémentaire et non déterminante de la faisabilité globale du projet · Accompagner le pilotage stratégique du projet <p>Estimation : 5 à 7 k€</p> <p><u>Moyens humains</u> : Coordination de la concertation 0.5 ETP en 2024 et à partir de 2025 0.2 ETP pour relation avec les communes, les acteurs du réemploi et de la réparation et le suivi du projet.</p> <p><u>Autres éléments du modèle économique</u> :</p> <p>Perception d'un loyer (modéré) de la part des acteurs occupant les locaux. Subvention de la Région pour la mise en œuvre plafond de 50 k€.</p>	
<p>Indicateurs d'évaluation et de suivi :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création des lieux 2. Nombre de personnes ayant fréquenté les lieux 3. Accroissement économique des structures partenaires 4. Nombre de partenaires impliqués dans le projet 	

Action n°9 : Mettre en place de nouveaux types de conventionnements avec les structures du réemploi

Porteur : Agglomération d'Épernay	Partenaires : Service gestions et prévention des déchets Service marchés publics	Public visé : Acteurs du réemploi
---	---	---

Contexte et objectifs de l'action :

Cette action vise à imaginer des formes de conventionnement attractives entre acteurs du réemploi et collectivité afin de renforcer les modèles économiques des acteurs du réemploi et atteindre les objectifs du Cap Zéro Déchet. Ces nouveaux conventionnements avec les structures du réemploi et de la réparation pourraient notamment leur permettre :

- D'accéder aux gisements des déchèteries,
- De déposer les objets non vendus gratuitement en déchèteries,
- D'avoir une rémunération liée aux déchets évités.

Étapes de mise en œuvre :

1. Identifier les acteurs capables de rendre compte des gisements détournés
2. Déterminer ensemble les conditions pour répondre aux besoins (sourcing)
3. Elargir l'offre (collecte réemployable, vide logement, vide local, mise à disposition de locaux)

Calendrier :

Étape 1 à 7 : 2024

Indicateurs d'évaluation et de suivi :

1. Nombre de nouveaux conventionnements mis en œuvre
2. Nombre d'acteurs bénéficiant d'un conventionnement avec la collectivité.

Action n°10 : Mettre en place un service de réparation itinérant

Porteur : Collectif de réparateurs.trices	Partenaires : Agglomération d'Épernay, communes	Public visé : Habitant.e.s de l'agglomération d'Épernay
Contexte et objectifs de l'action : L'objectif de cette action est de permettre le développement de la réparation professionnelle sur le territoire. Il existe aujourd'hui peu de réparateurs.trices professionnel.le.s sur le territoire de l'agglomération d'Épernay et, comme l'a montré l'enquête, les habitant.e.s ne sont pas toujours informé.e.s des possibilités de réparation à proximité de chez eux. Cette action permettrait de développer un service de réparation itinérant, sous forme d'un camion équipé pour plusieurs types de réparation : vélo, couture, petit électroménager, bijoux, petits meubles, etc. Ce véhicule pourrait se rendre par exemple sur les marchés ou être mobilisé lors d'événements. Cette action nécessite une variété de type de réparation proposée au sein du camion ainsi qu'une bonne communication en amont afin que les habitant.e.s connaissent les jours de passage et les objets à amener pouvant faire l'objet d'une réparation.		
Étapes de mise en œuvre : 1/ Identifier les acteurs de la réparation qui seraient intéressés pour mettre en place une telle initiative (lancement d'un AMI). Ces acteurs doivent être en mesure de proposer plusieurs types de réparation (vélo, textile, etc.). 2/ Déterminer le format (à quelle temporalité, sur quel lieu, etc.) et les prestations proposées. 3/ Déterminer un type de soutien public à l'initiative (prise en charge d'une partie des investissements par exemple) 4/ Organiser les tournées et communiquer.	Calendrier : <u>Étape 1 et 2</u> : 2ème semestre 2023 <u>Étape 3 et 4</u> : 2024	
Analyse économique : <u>Coûts de fonctionnement :</u> Mise à disposition d'un véhicule et d'emplacement sur les marchés, événements, etc. <u>Moyens humains :</u> Estimation : 7 jours côté collectivité pour le lancement du projet (identification des acteurs intéressés notamment)		
Indicateurs d'évaluation et de suivi : <ol style="list-style-type: none">1. Nombre de réparateurs.trices participant au projet.2. Nombre d'événements (marchés, etc.) avec présence du véhicule de réparation.3. Nombre de réparations effectuées.		

Action n°11 : Accompagner à l'installation d'une bricothèque sur le territoire

Porteur : Une structure de l'ESS ou la collectivité	Partenaires : Les collectivités, la CMA	Public visé : Habitant.e.s de l'agglomération d'Epernay
---	---	---

Contexte et objectifs de l'action :

Une grande partie des objets que nous possédons ont une durée de vie très limitée et gagnerait à être mutualisée, d'un point de vue économique et écologique. Une activité de bricothèque pourrait ainsi se développer sur le territoire, c'est-à-dire un espace de location d'objets qui sont souvent chers à l'achat mais peu utilisés dans notre vie quotidienne et qui gagneraient à être mutualisés (perceuse, taille haie, appareil à raclette, etc.). Ces lieux fonctionnent avec un système d'adhésion, les adhérents paient une cotisation annuelle pour avoir accès aux outils/objets/équipements. Un système de catalogue en ligne et de réservation pourrait être imaginé ainsi qu'un service de livraison qui viendrait récupérer et livrer les objets, ce qui rendrait ce service accessible au plus grand nombre sur le territoire. Des ateliers bricolage pourraient également être organisés en partenariat avec des habitants ou une association avec les outils de la bricothèque. Des espaces avec établis et matériel encombrant pourraient aussi être mis à disposition des habitants qui ne sont pas forcément équipés chez eux.

Etapes de mise en œuvre :

- 1/ Définir précisément les besoins et les attentes des habitants du territoire (étude, enquête citoyenne, atelier, etc.).
- 2/ Identifier des porteurs de projets potentiels, définir le rôle et le partenariat avec la collectivité.
- 3/ Identifier un lieu potentiel (mutualisation possible avec autres lieux prévus)
- 4/ Lancer un AMI et sélectionner le candidat retenu.
- 5/ Ouverture du lieu et du service.

Calendrier :

- Etape 1 : 1^{er} semestre 2024
Etape 2 : 2^{ème} semestre 2024
Etape 3 : 1^{er} semestre 2025
Etape 4 : 2^{ème} semestre 2025

Analyse économique :

Foncier :

Aide à la recherche de foncier (cf. fiche action en lien avec les besoins en foncier des acteurs).

Coûts de fonctionnement :

Aide à l'investissement sur un véhicule pour livrer les outils/objets

Moyens humains :

Estimation : 7 jours au sein de la collectivité pour le lancement du projet

Indicateurs d'évaluation et de suivi :

1. Identification d'un porteur de projet
2. Ouverture du lieu
3. Nombre d'adhésion
4. Nombre d'objets/équipements loués
5. Nombre d'événements organisés (atelier bricolage, etc.)

Action n°12 : Développer des projets éducatifs autour du réemploi et de la réparation à destination des scolaires

<p>Porteur : L'agglomération d'Épernay</p>	<p>Partenaires : L'éducation nationale, la région, le département, le réseau associatif local, les acteurs de la réparation et du réemploi, les acteurs du déchets</p>	<p>Public visé : Les scolaires</p>
---	---	---

Contexte et objectifs de l'action :

Le public scolaire est un public particulièrement important à sensibiliser sur les thématiques environnementales, tout d'abord car ce sont de futurs consommateurs mais également car ils peuvent avoir un rôle dans l'adoption de nouveaux comportements dans leur environnement familial direct. Le public scolaire est souvent la cible privilégiée d'actions de sensibilisation sur le thème de l'environnement mais des actions concernant l'économie circulaire et plus particulièrement le réemploi et la réparation gagneraient à être mises en place de façon plus affirmée et lisible.

Différents types d'actions pourraient ainsi être mises en place : sur le réemploi d'objets, la réparation (vélos, petit électroménager, etc.), des friperies éphémères, autour de la prévention des déchets, de la sobriété dans la consommation, etc. Pour cela, il s'agit d'abord d'établir un diagnostic de ce qui est déjà en place avant de se donner les moyens d'imaginer de nouvelles actions complémentaires, en lien avec les associations du territoire et les acteurs institutionnels comme les syndicats de prévention, traitement et valorisation des déchets qui ont un rôle important de sensibilisation. Au-delà d'actions de sensibilisation ponctuelles et d'animation au long cours, une semaine autour du réemploi et de la réparation pourrait être organisée en partenariat avec les établissements scolaires du territoire et la collectivité afin de mobiliser les scolaires sur une semaine entière d'événements, visites et ateliers.

Quelques exemples d'actions intéressantes (au cours d'une semaine dédiée à l'économie circulaire et/ou tout au long de l'année) : troc de vêtements en fin d'année scolaire, atelier réparation vélo, visite scolaire d'un lieu du réemploi du territoire, troc de livres.

Étapes de mise en œuvre :

- 1/ Recenser les éco-délégués présents dans les établissements du territoire et les besoins des établissements scolaires autour de sujets liés au réemploi et à la réparation.
- 2/ Créer une mission de service civique mutualisée sur plusieurs établissements scolaires pour mettre en place des projets et des animations d'économie circulaire sur le territoire.
- 3/ Mettre en place une semaine annuelle de l'économie circulaire pour les scolaires avec des ateliers, événements, animations, projets adaptés en fonction des âges.

Calendrier :

Étape 1 et 2 : 2ème semestre 2023
Étape 3 : 1er semestre 2024

Analyse économique :

Moyens humains et financiers :

Moyens humains et financiers au sein de la collectivité et de la ligue de l'enseignement pour de la communication, de la logistique, de la coordination. Estimation : 0,1 ETP.

Indicateurs d'évaluation et de suivi :

1. Création de la mission de service civique.
2. Nombre d'événements organisés dans les établissements scolaires.
3. Organisation de la première édition de la semaine du réemploi et de la réparation à destination des scolaires et pérennisation de l'événement dans le temps.

Action n°13 : Mettre en place une communication marquante sur la réparation et le réemploi : Journées de lancement

<p>Porteur : L'agglomération d'Épernay</p>	<p>Partenaires : Acteurs du réemploi (tissu associatif, entreprises), Région, ADEME, CCI, CMA</p>	<p>Public visé : Grand public, élus</p>
---	--	--

Contexte et objectifs de l'action :

L'ensemble des actions entreprises par l'agglomération d'Épernay dans le cadre du schéma directeur du réemploi et de la réparation marque une volonté forte de s'impliquer sur le sujet et d'accompagner les acteurs du territoire sur le même chemin. Une des clés du succès de cette politique volontariste est le niveau d'implication de chaque partie prenante.

Aussi, afin d'amplifier la mobilisation de tous et de mettre en lumière l'ensemble des actions décidées pour assurer leur succès, organiser un événement de lancement sur le sujet est essentiel. Celui-ci devra être largement diffusé dans les médias avant, pendant et après.

Il pourrait prendre la forme de 2 jours dédiés au sujet (idéalement vendredi et samedi) avec plusieurs pôles d'animation selon les cibles et par thématique. Il se déroulerait potentiellement sur plusieurs lieux dans l'agglomération :

- Séquence Information : tables rondes et conférences avec animateurs et personnalités. Diffusion sur Internet en simultané. Relais sur l'ensemble des supports de l'agglomération (affichage, articles, interviews, réseaux sociaux) de la politique de l'agglomération et du plan d'action associé.
- Séquence Sensibilisation : salon du réemploi avec les acteurs du territoire (s'inspirer du salon de Vitry, cf. partie benchmark) pendant la journée du samedi et ateliers sensibilisations à destination des scolaires le vendredi. Types d'animation possible à imaginer et mettre en œuvre avec les acteurs locaux : fresques, ateliers réparation, matériauthèque / bricothèque éphémères, espaces restauration, musique.

Étapes de mise en œuvre :

- 1/ Identifier un chef de projet qui pilotera cet événement de lancement.
- 2/ Créer un groupe de travail avec les acteurs locaux pour définir les parties prenantes
- 3/ Identification précise des animations (fresques, tables rondes, atelier réparation, recyclerie éphémère, etc.)
- 4/ Organisation : réservation des espaces, logistique, planning conférences, supports de communication (communiqué de presse, affiche, posts Internet...)

Calendrier :

Étape 1, 2 et 3 : 2ème semestre 2023
Étape 4 : 2024
 (Compter 7 à 8 mois, une fois l'équipe formée)

Analyse économique :

Coûts de fonctionnement : à partir de 15 000€. Surveiller les co-financements possibles via les éco organismes et les fonds réparation et voir ADEME les aides ponctuelles.

Moyens humains : 0,25 ETP et une dizaine de bénévoles les jours J et J-1

Indicateurs d'évaluation et de suivi :

1. Nombre de personnes présentes
2. Nombre d'objets réparés lors des ateliers réparation de l'évènement

Action n°14 : Mettre en place un incubateur territorial du réemploi et de la réparation, intégrant un Fablab pour développer la réparation

<p align="center">Porteur : L'agglomération d'Épernay</p>	<p align="center">Partenaires : CMA, CCI, ADEME, Région, tissu associatif, entreprises</p>	<p align="center">Public visé : Les entrepreneurs, associations, entreprises, réparateurs.trices ayant des projets en lien avec le réemploi et la réparation</p>
--	---	---

Contexte et objectifs de l'action :

Sur le territoire d'Épernay, les besoins de la population en matière de réemploi et de réparation doivent être vus comme des opportunités pour les entreprises. Il y a en effet un important potentiel économique, notamment en matière d'emplois, et des compétences et métiers qui tendent à fortement se développer sur le sujet (voir l'étude « Emplois circulaires au carré » menée sur la région Ile de France). Il paraît donc pertinent d'étudier le projet de développement d'un incubateur territorial spécialisé sur les questions de réemploi et de réparation. Celui-ci pourrait proposer plusieurs services :

- Accompagnement d'entreprises déjà existantes pour modifier leurs processus afin qu'elles utilisent des matières/objets de réemploi pour la fabrication de leurs produits (ex : des jeux/jouets à partir de bois issus du réemploi, de la bière à partir de pain restant d'un boulanger, etc.).
- Accompagnement d'entrepreneurs/collectifs qui montent une activité en lien avec le réemploi et la réparation (modèle économique, forme juridique, etc.).
- Mise à disposition d'espaces de travail, atelier test et espaces ressources.
- Développement d'un Fablab pour aider les réparateurs du territoire dans la fabrication de pièces détachées nécessaires à la réparation.

Ce lieu permettrait donc de la mise en lien, de l'accompagnement et de la mise à disposition d'espaces permettant à des structures de développer, modifier, consolider leur activité en lien avec le réemploi et la réparation.

Étapes de mise en œuvre :

- 1/ Lancement d'une étude visant à dimensionner la future activité, le modèle économique et déterminer l'écosystème d'acteurs en pilotage et en partenariat.
- 2/ Recherche de financement, travaux et ouverture du lieu.

Calendrier :

- Étape 1 : 1^{er} semestre 2025
Étape 2 : 2025-2027

Analyse économique :

Foncier :

Recherche de foncier (mutualisation possible avec la matériauthèque, bricothèque...)

Moyens humains et financier

- Moyens humains et financiers au sein de la collectivité pour la réalisation de l'étude (rédaction et publication marché) : 0,1 ETP.
- Subventions pour les coûts d'investissement à calibrer en fonction des résultats de l'étude
- Gestion du lieu à suivre (en fonction des modalités de pilotage)

Indicateurs d'évaluation et de suivi :

1. Lancement et suivi de l'étude
2. Ouverture du lieu
3. Fréquentation du/des lieux, solidité du modèle économique, création d'emplois, tonnages détournés, etc.

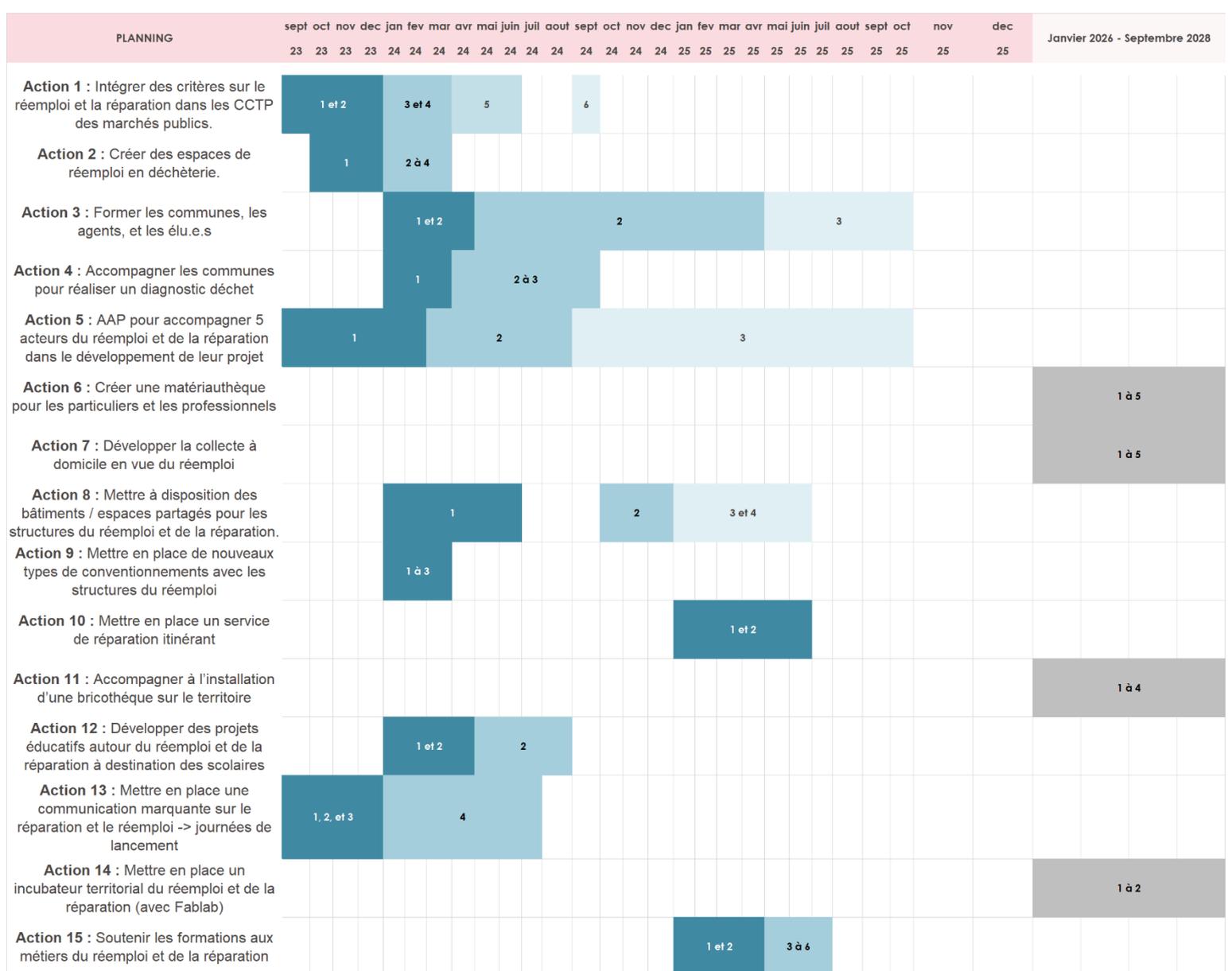
Action n°15 : Soutenir les formations aux métiers du réemploi et de la réparation

Porteur : Les acteurs du réemploi et de la réparation	Partenaires : Agglomération d'Épernay OPCO (de chaque structure) Eco organismes Organismes de formation Région Grand Est Mission Locale France Travail	Public visé : Agents territoriaux Salariés des structures du réemploi et de la réparation Bénévoles des structures
Contexte et objectifs de l'action : Cette action vise à aider à la formation des salariés permanents des structures de réemploi/réparation (pour aller au-delà du simple nettoyage d'objets) et également à aider au passage du permis de conduire, à la fois pour développer les collectes en vue de réemploi et à la fois pour favoriser la réinsertion des salariés sortant des chantiers d'insertion. Objectifs : <ul style="list-style-type: none">· Augmenter les taux de réemploi à travers les formations techniques· Augmenter les taux d'insertion professionnelle en travaillant sur la mobilité· Introduire une cohérence et une efficacité dans les projets avec des formations mutualisées : agents publics, salariés structures de réemploi et bénévoles des associations.		
Étapes de mise en œuvre : <ol style="list-style-type: none">1. Identifier plus précisément les besoins en formations et les effectifs concernés au sein des structures2. Déterminer au sein des structures les personnes en capacité de dispenser une formation selon le gisement (vélo, électroménager, etc.) ou identifier des formateurs externes si les compétences sont inexistantes (voir plan de formation)3. Déterminer les modalités d'accompagnement de la collectivité4. Définir le plan de formation collectif5. Déterminer le plan de financement6. Mettre à disposition des locaux dans lesquels les formations peuvent être dispensées.	Calendrier : <u>Étape 1 et 2</u> : 2 ^{ème} semestre 2023 <u>Étape 3 à 6</u> : 1 ^{er} trimestre 2024	
Analyse économique : <u>Foncier</u> : mise à disposition d'une salle équipée pour les formations génériques <u>Autres éléments du modèle économique</u> : les formations peuvent être financées par : <ul style="list-style-type: none">· Les OPCO des structures avec salariés· Le CNFPT lorsque des agents territoriaux sont concernés· L'aide régionale individuelle pour la formation (ARIF) pour les demandeurs d'emplois et les jeunes suivis par les missions locales		
Indicateurs d'évaluation et de suivi : <ol style="list-style-type: none">1. Nombre de formations mises en place2. Nombre de stagiaires3. Nombre de qualifications obtenues		

IV. Planning de mise en œuvre :

La mise en œuvre des actions présentées ci-dessus doit être échelonnée dans le temps. Pour cela, une priorisation a été effectuée avec les membres du comité de pilotage. Ci-dessous, vous trouverez ainsi un planning reprenant la compilation de l'ensemble des plannings de mises en œuvre prévus pour les 15 actions.

Ce planning a été pensé de manière réaliste par rapport aux moyens de mises en œuvre (humains et financiers) nécessaires à la réalisation de chacune des actions, et aux pistes envisagées par l'agglomération pour les obtenir.



Partie 3 – Vers une mise en œuvre du schéma :

I. Plan de formation :

Afin de mettre en œuvre ce schéma dans les meilleures conditions, des formations permettent de développer les compétences des équipes en charge de ces actions. Ces formations sont le plus souvent dispensées par l'ADEME mais également par des structures telles que le réseau national des ressourceries, le CNFPT Grand Est ou bien Rudologia et visent à développer les connaissances autour des thématiques liées au réemploi et à la réparation. Le tableau présenté ci-dessous est non exhaustif.

Besoins/compétences	Type de formation	Objectifs de la formation	Détail de la formation	Organisateur
Développer les compétences de la collectivité sur le sujet du réemploi et de la réparation	Rencontre thématique réseau A3P : développer le réemploi, la réparation et la réutilisation sur son territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation - Avoir une vision globale des 3 thématiques Réemploi, Réparation et Réutilisation, de leur complémentarité à l'échelle du territoire ; - Argumenter auprès des élus et d'acteurs mobilisables de leur territoire sur l'intérêt d'initier une stratégie, une ou plusieurs actions ; - Construire et mettre en place des actions sur un ou plusieurs de ces thèmes. 	16h, présentiel ou virtuel, gratuit	ADEME
Développer les compétences de la collectivité sur la commande publique responsable et mieux comprendre les marges de manœuvres	Engager une démarche d'achat public durable - Initiation	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les atouts et difficultés d'une démarche / d'un projet d'achats publics responsables - Intégrer le développement durable dans un dossier d'achat, depuis la détermination du besoin jusqu'au contrôle de la mise en œuvre - Argumenter du bien-fondé et de l'intérêt d'une démarche d'achats responsables - Exploiter les sources d'information, bénéficier des travaux des réseaux régionaux APD - S'auto-évaluer et bâtir un plan d'action simple en matière d'achats responsables 	14h, présentiel ou virtuel, gratuit	ADEME
Faire mieux coopérer les acteurs du territoire ensemble	L'intelligence collective au service des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir quelle posture adopter (animation, facilitation, expertise, médiation) en fonction du contexte - Concevoir et animer des déroulés d'ateliers en intelligence collective visant à encourager ou renforcer des actions opérationnelles avec les acteurs du territoire - Reconnaître et s'approprier des approches de psychologie sociale pour renforcer des projets et les coopérations entre acteurs du territoire 	21h, présentiel ou virtuel, gratuit	ADEME
Aide à la création des espaces de réemploi	Créer et gérer un espace de réemploi sur une déchèterie	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux et les acteurs en fonction des contextes territoriaux - Maîtriser les principes d'ingénierie technique, juridique et financière des 4 fonctions - Construire un plan d'actions par fonction pour développer et / ou optimiser son activité - Prendre du recul sur sa propre fonction de responsable dans l'environnement de sa Ressourcerie 	2 jours, sur la déchèterie 535 € / jour / personne (1er jour) 385 € / jour / personne (2ème jour)	Réseau National des Ressourceries
Savoir piloter un projet de réemploi/ comprendre et maîtriser les tenants et aboutissants	Accompagner un projet de réemploi sur son territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger un projet de ressourcerie ou recyclerie sur le territoire et en identifier les différentes formes possibles - Accompagner le porteur d'un projet de ressourcerie ou de recyclerie sur le territoire - Maîtriser les outils juridiques et financiers pour la mise en œuvre d'un tel projet - Assurer le suivi du projet et connaître les partenaires à solliciter pour les différentes étapes du projet 	21 h, CNFPT Metz, gratuit 24,25,26 mai 2023	CNFPT Grand Est
Savoir accueillir le réemploi en déchèterie	L'agent valoriste et le réemploi des objets ou des matériaux		7h, présentiel 720€/j + logistiques	Rudologia
Renforcer ses connaissances en ECI	Améliorer sa connaissance sur les fondamentaux de l'Economie Circulaire	Connaître les enjeux, acteurs et piliers de l'Economie Circulaire et leur articulation avec les autres démarches territoriales.	Une journée, distanciel, gratuit	ADEME

II. Plan de communication :

En réponse aux attentes des différents acteurs interrogés, et pour renforcer les actions proposées, il est essentiel de dresser en parallèle un plan de communication sur l'ensemble des sujets du réemploi et de la réparation.

Nous précisons ci-dessous les objectifs à atteindre selon les cibles identifiées ainsi que les messages ad hoc. Nous proposerons ensuite différents moyens à utiliser et préciserons des indicateurs qui peuvent être fixés. Nous avons fait correspondre à chaque cible les actions détaillées ci-dessus lorsque c'était pertinent.

L'**objectif général** est « la sensibilisation à l'importance écologique et économique du réemploi et de la réparation » auprès des acteurs du territoire. Selon la typologie de cible, cet objectif peut être plus précis.

CIBLE – Élus				
<p>ACTIONS : N°1 : Achats publics N°3 : Former les communes</p>	<p>OBJECTIFS : <u>Sensibiliser</u> : au réemploi, à la réparation (notamment à l'importance des achats responsables) <u>Agir</u> : Inspirer et impulser la dynamique sur tous le territoire à travers les élus</p>	<p>MESSAGES : 1. Il y a un très fort enjeu et une pertinence économique et écologique à développer le réemploi et la réparation sur le territoire 2. Les achats responsables sont essentiels.</p>	<p>MOYENS : 1. Formations à destination des élus 2. Visites de sites et rencontres avec des acteurs (exemple de la visite de Recup'R en 09/22). 3. Production de contenu (articles, vidéos, charte, interviews...) : diffuser sur les supports existants (réseaux sociaux - Insta, FB, site, supports papier</p>	<p>INDICATEURS : 1. # d'élus formés 2. # de formation proposé 3. # de participants aux événements 4. # de messages diffusés auprès des élus.</p>
CIBLE – Acteurs du réemploi				
<p>ACTIONS : N°5 : AAP N°9 : Nouveaux conventionnement N°14 : Incubateur réemploi & réparation</p>	<p>OBJECTIFS : Développer l'interconnaissance. Faire du partage d'expérience.</p>	<p>MESSAGES : 1. La coopération et le développement de nouvelles collaborations entre les acteurs permettra d'aller plus loin, d'être plus efficace 2. Continuer à développer votre structure et votre action.</p>	<p>MOYENS : 1. Organisation des rencontres et groupes de travail avec les acteurs. 2. Communication des infos des éco-organismes. 3. Annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation. 4. Réalisation d'un appel à projets sur le sujet du réemploi et de la réparation.</p>	<p>INDICATEURS : 1. # de GT entre les acteurs réalisés. 2. Nombre de structures dans l'annuaire</p>

CIBLE – Grand public

ACTIONS :	OBJECTIFS :	MESSAGES :	MOYENS :	INDICATEURS :
<p>N°2 : Espace réemploi N°6 : Matériauthèque N°7 : Collecte à domicile N°10 : Service réparation itinérante N°11 : Bricothèque N°13 : Journées réemploi</p>	<p><u>Sensibiliser</u> : au réemploi et à la réparation</p> <p><u>Agir</u> : changer sa façon de consommer</p>	<p>MESSAGES :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consommer moins et mieux c'est important et possible sur le territoire 2. Qui fait quoi et où en matière de réparation et réemploi sur le territoire 	<p>MOYENS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évènementiels : ateliers, défilé 2nd main, salon, fresques économie circulaire, textile, déchets, etc. 2. Production de contenu (articles, vidéos, affiches, interviews...) : diffuser sur les supports existants (réseaux sociaux (FB, Instagram, etc), sites, supports papier...) 3. Annuaire acteurs réemploi et réparation 	<p>INDICATEURS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. # d'évènements 2. # de participants aux évènements 3. # d'articles parus et performances de lecture si mesurables

CIBLE – Scolaire

ACTIONS :	OBJECTIFS :	MESSAGES :	MOYENS :	INDICATEURS :
<p>N°12 : Projets éducatifs</p>	<p><u>Sensibiliser</u> : au réemploi et à la réparation</p> <p><u>Agir</u> : changer sa façon de consommer</p>	<p>MESSAGES :</p> <p>Consommer moins et mieux c'est important et possible sur le territoire avec le réemploi et la réparation</p>	<p>MOYENS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évènementiels dans les établissements : ateliers, défilé 2nd main, salon, fresques économie circulaire, textile, déchets, etc. 2. Production de contenu (articles, vidéos, affiches, interviews...) diffusé sur les canaux de communications auxquels les scolaires sont les plus sensibles (journaux des écoles, réseaux sociaux, etc.) 	<p>INDICATEURS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. # d'évènements réalisés dans les établissements 2. # de classes ayant accueillies un évènement dédié. 3. # d'articles parus destiné au public jeune

CIBLE – Entreprises

ACTIONS :	OBJECTIFS :	MESSAGES :	MOYENS :	INDICATEURS :
<p>Pas d'actions dédiées retenu dans le schéma.</p>	<p><u>Sensibiliser</u> : au réemploi et à la réparation</p> <p><u>Agir</u> : changer la façon dont les entreprises produisent et consomment. Mettre en avant le bénéfices d'image lié au recours au R & R.</p>	<p>MESSAGES :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les achats de biens issus du réemploi. 2. Réparer les moyens de production. 4. Produire mieux 3. Retombées économiques liés à ces pratiques 5. Retour d'expériences 	<p>MOYENS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de rencontres inter entreprise sur le sujet du R & R. 2. Production de contenu (articles, vidéos, interviews, etc.), diffuser sur les supports existants notamment destinés aux entreprises. 3. Annuaire des acteurs du réemploi & de la réparation. 	<p>INDICATEURS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. # de participants aux rencontres interentreprises 2. # d'articles destinés aux entreprises, et performance des articles si mesurables

Leviers financiers

Il existe des financements disponibles pour des actions de communication sur le sujet du réemploi et de la réparation. Par exemple, en 2023, nous avons identifié :

- ADEME : Actions en faveur de la transition écologique : aides aux relais et aux actions ponctuelles
- Soutiens aux collectivités sur des actions RRR de la REP Refashion : « Dans le cadre du nouvel agrément, une nouvelle convention, prévoyant de nouvelles modalités d'accompagnement (soutiens à la communication et aux déchèteries) est mise à disposition. Jusqu'au 30 juin 2023, faites une demande de mise en relation avec Refashion sur [Territeo](#). Dès validation, récupérez et signez la convention. Jusqu'au 20 septembre 2023, déclarez les actions de communication réalisées en 2022 pouvant donner lieu à un soutien financier. [Retrouvez les conditions d'éligibilité ici](#).